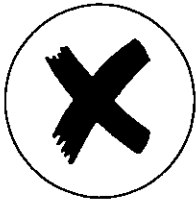


Date Printed: 04/09/2009

JTS Box Number: IFES_61
Tab Number: 80
Document Title: Elections for elementary school students
Document Date: n.d.
Document Country: Canada
Document Language: English
IFES ID: CE00359

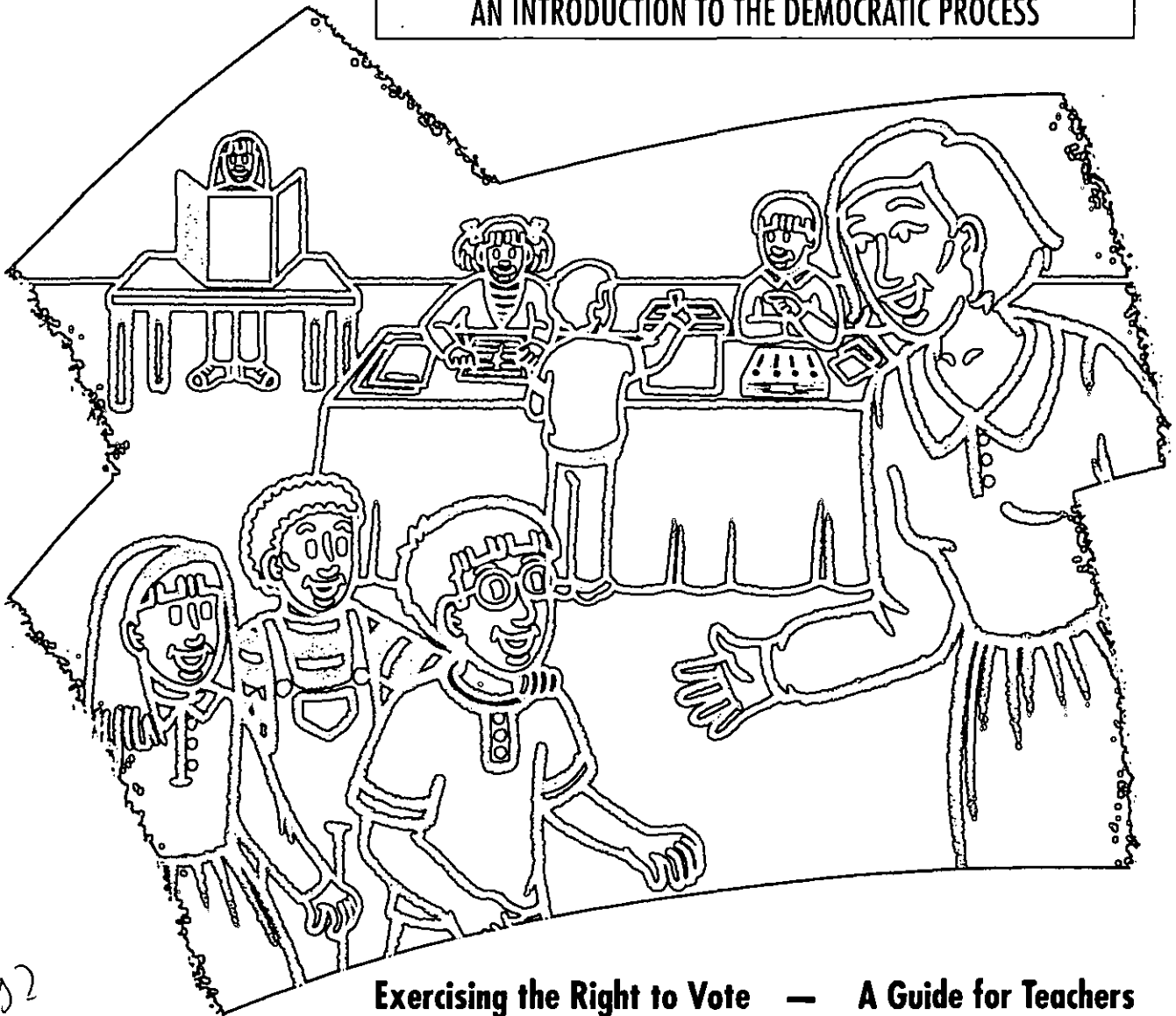


* A F B 1 2 D 9 0 - E 6 2 6 - 4 3 A 5 - B 1 8 2 - 2 C A 6 0 B 3 7 A 8 7 F *



Elections ***for*** ***elementary-school*** ***students***

AN INTRODUCTION TO THE DEMOCRATIC PROCESS



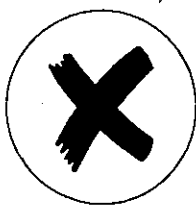
02

Exercising the Right to Vote — A Guide for Teachers



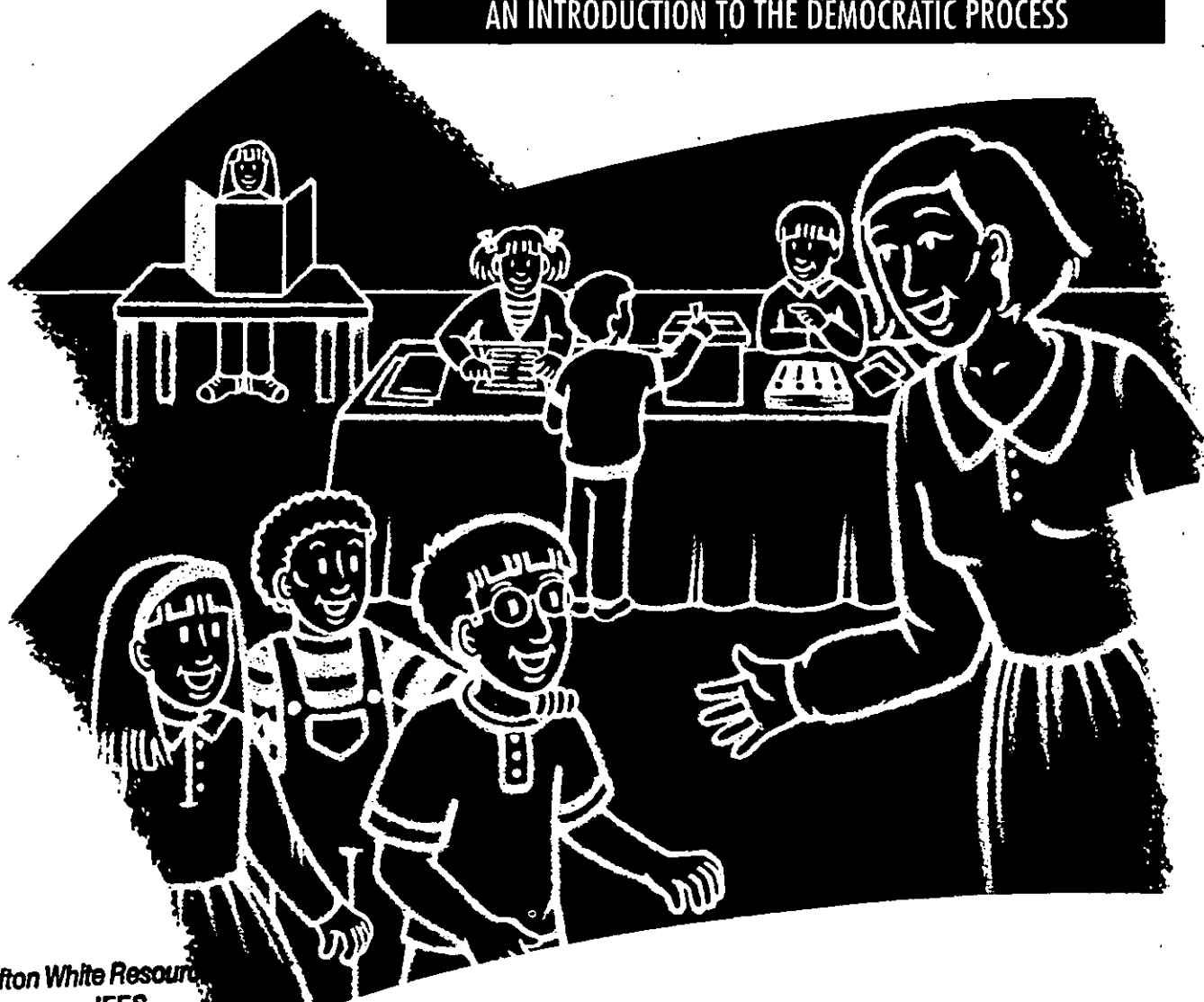
**Le Directeur général des élections
du Québec**

LIBRARY COPY



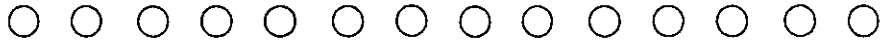
Elections ***for*** ***elementary-school*** ***students***

AN INTRODUCTION TO THE DEMOCRATIC PROCESS



F. Clifton White Resource
IFES
1101 15th Street, N.E.
Washington, DC 20005

Exercising the Right to Vote — A Guide for Teachers



This guide was prepared by the Direction des communications of the Directeur général des élections du Québec.

Design and Coordination

Madeleine Beaudoin
*Coordinator, Centre de
renseignements et communication
interne
Direction des communications
Le Directeur général des élections
du Québec*

Michel Leclerc
*Coordinator of School Life Activities
Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires
Ministère de l'Éducation*

Research and Development

Claude Vallières
*Educational Consultant in Music
Commission scolaire de Bellechasse*

Participation in the Development of Learning Activities and Activity Sheets

Louise Lepage
*Teacher-Training Specialist
Louise Lepage enr.*

Preparation

Madeleine Albert
*Researcher
Le Directeur général des élections
du Québec*

Sylvie Deschênes
*Teacher
Commission scolaire de Bellechasse*

Lucie Lachance
*Teacher
Commission scolaire de Bellechasse*

Production

Danielle Bouchard
*Coordinator of Publications
Le Directeur général des élections
du Québec*

Graphic Design and Production

Claude Baillargeon
Graphic Artist

Illustrations

Paule Thibault
Illustrator

Printing

Imprimerie Piché Inc.

Translation

Linda Arui
*Direction du développement
pédagogique en langue anglaise
Ministère de l'Éducation*

This guide is the result of a joint effort by the Directeur général des élections du Québec and the ministère de l'Éducation.

We wish to thank all those who participated in the development of this project.

Legal deposit - first quarter 1992
Bibliothèque nationale du Québec
National Library of Canada
ISBN 2-550-22504-X

E. Clifton White Resource Center
125
1001 15th Street, NW
Washington, DC 20002



FOREWORD

In recent years, the *Directeur général des élections du Québec* has undertaken to increase awareness in the educational community of the excellence of Québec's electoral system, and of the rights and responsibilities it entails.

The *Directeur général des élections* and the *ministère de l'Éducation* are pleased to provide educators and students with the following guides: *Elections for Elementary-School Students* and *Elections for Secondary-School Students*.

This educational material, based on the *Election Act*, has been adapted to the needs of young people in the elementary and secondary schools. It is hoped that it will assist educators in organizing activities designed to stimulate interest in the observance of democratic principles in the classroom, the school and society.

The *Directeur général des élections du Québec* wishes to thank the *ministère de l'Éducation* for its valuable assistance in making possible the production and distribution of these guides.

Pierre-F. Côté, Q.C.
Chief Electoral Officer
Chairman of the *Commission de la représentation électorale*



TABLE OF CONTENTS

Introduction	6
Objectives	7
Outline	8
PART ONE	11
ELECTIONS IN QUÉBEC	12
1. DEMOCRACY	12
2. WHY DO WE HOLD ELECTIONS?	12
3. HISTORY	13
4. THE RIGHT TO VOTE	13
5. POLITICAL PARTIES IN QUÉBEC	14
6. REPRESENTATION	14
6.1 The Electoral Map	14
6.2 The Electoral Process	14
7. THE <i>ELECTION ACT</i> AND THE CHIEF ELECTORAL OFFICER	15
7.1 The <i>Election Act</i>	15
7.2 The Chief Electoral Officer	15
8. THE STAGES IN AN ELECTION	15
8.1 Calling an Election	16
8.2 Drawing Up the Electoral List	16
8.3 Filing Nomination Papers	16
8.4 Voting	16
8.5 Announcing the Election Results	17
PART TWO	19
9. AN ELECTION IS LIKE A CONCERT	20

PART THREE	27
10. LEARNING ACTIVITIES	
Activity 1 Life in a Democracy	28
Activity 2 Campaign Against Vandalism	35
Activity 3 An Electoral Speech... Given by a Singer! .	37
Activity 4 Living with Laws	40
Activity 5 Everyone Has Rights and Freedoms	44
Activity 6 Words, Words, Words	49
Activity 7 Elections and Rhythm	58
 PART FOUR	 65
11. A PRACTICAL GUIDE TO HOLDING AN ELECTION IN ELEMENTARY SCHOOL	66
11.1 Election Procedure	67
11.2 Description of the Stages.....	67
11.3 The Actors	69
11.4 Description of Roles	70
11.5 Material	72
 EVALUATION OF THE GUIDE	 77



INTRODUCTION

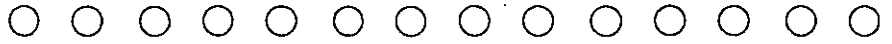
Since the implementation of the new programs in the Québec school system, much energy has been devoted to sensitizing students to the subject of rights and freedoms. The school is an ideal place to stimulate students' awareness of these issues.

In a document entitled *School: A Place to Grow*, the *ministère de l'Éducation* stresses the fact that "participation in class councils, and student organization should be seen as an educational activity which contributes to students' development in general, and their social development in particular, by providing them with experience in the democratic process."¹ The educational material contained in this guide is presented with this in mind.

This guide has been designed for Student Services. It takes into account the content of the Social Studies programs, and is also related to the Personal and Social Education, English Language Arts and Music programs.

The *Directeur général des élections du Québec* wishes to provide educators and students with instructional material that reflects both the students' role in the school and the course material that they are studying.

1. Québec, ministère de l'Éducation, *School: A Place to Grow — Organizational Framework for Student Services*, Code 28-1795A (Québec: ministère de l'Éducation, 1988), p. 17.

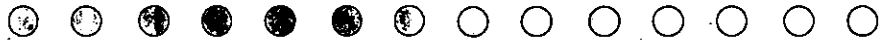


OBJECTIVES

This guide has been designed primarily for the second cycle of elementary school.

Its objectives are to help the students:

- become familiar with the important elements of the Québec electoral system;
- become familiar with the various electoral processes;
- observe the principles of democracy in the classroom, the school and society.



OUTLINE

This guide is divided into four parts.

Part One

Elections in Québec,
section for teachers.

Part Two

An Election Is Like a Concert,
section for students.

Part Three

Learning Activities,
including complete teaching
approaches that can be used in
social studies, personal and
social education, English
language arts and music. All
seven suggested activities are
related to the objectives of these
programs.

Part Four

*A Practical Guide to Holding
an Election in Elementary
School,*
section for teachers.



All these sections may be photocopied as needed. Activity sheets can be found in Part Three. They are numbered according to the order in which they are to be used. For example, A.1.2 represents Activity 1, Sheet 2.

After having experimented with this project in a school setting, teachers are asked to fill out the evaluation form found at the end of this guide so that the authors may have the benefit of their feedback.

In order to integrate this teaching aid into the curriculum as easily as possible, teachers should adopt the following procedure:

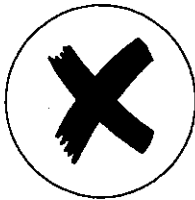
- Read the section for teachers.
- Present the suggested activities to the students. Part Two of the guide will be used in Activity 3. Activity 7 should be presented by the music teacher.
- With the help of the students, organize an election using the practical guide.

In this final step, the students can apply the concepts they have learned during the activities.

It is hoped that this guide will help make the students aware of the importance of exercising their democratic rights.

***Elections
for
elementary-school
students***

PART ONE



**Elections
in Québec**



Elections in Québec

1. **DEMOCRACY**

People in Québec have access to an important, useful and powerful process unknown in many parts of the world. With it, they can effect political, social and cultural change. Each and every citizen has the power to freely elect those who will govern him or her.

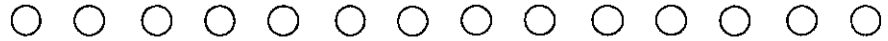
The principles of democracy are at the very foundation of our electoral system. In Québec:

- power belongs to all citizens;
- the freedom of citizens is respected;
- citizens have equal rights.

These are essential values that make it possible to hold free and fair elections in which the population can choose political representatives.

2. **WHY DO WE HOLD ELECTIONS?**

Since power in a democracy belongs to the people, citizens must decide who is best able to represent them. Members of the National Assembly (MNAs) and the governing political party are chosen by secret ballot.



But that is not the only purpose of elections. During elections, the residents of each region make their needs and priorities known. By voting one way or another, they can voice their opinion on the performance of MNAs from the party in power or the opposition, or show agreement or disagreement with a given policy.

3. HISTORY

The parliamentary system in Québec is based on the British system.

Quebecers have now had the right to vote for 200 years. The first election campaign took place in 1792. But things were different then! At that time, elections could last several days, there were no political parties, and a candidate could run in several electoral divisions at once. Some electoral divisions were even allowed to have two representatives!

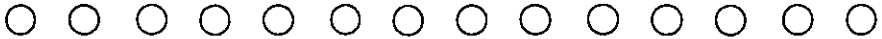
Since the middle of the 19th century, the rules have stated that the candidate with the greatest number of votes is elected, only one person can be elected per electoral division, and the election takes place on the same day throughout Québec.

The history of democracy is not without blemish. For a long time, the right to vote was accorded on the basis of sex, property, or other criteria. For example, at one time, only landowners and some tenants were allowed to vote. Furthermore, women in Québec lost their right to vote in 1849 and did not regain it until 1940. These problems no longer exist here, but, unfortunately, they still do in various parts of the world.

4. THE RIGHT TO VOTE

Today, any Canadian citizen who is 18 or over and who has lived in Québec for at least six months can vote or run for election.

The right to vote is crucial. It is an essential means of communication between the population and the government. It is also a privilege and it is our duty to exercise it. More people participating in elections means a more efficient democratic system.



5. POLITICAL PARTIES IN QUÉBEC

A political party is a group of people comprising a leader and a number of members who agree on basic ideas. Their goal is to be elected and to form the government.

There are several political parties in Québec, some of which are very well known, such as the Québec Liberal Party and the Parti Québécois. Others are not as well known, such as the Equality Party and the Québec Green Party.

These parties have a political platform in which they propose certain ideas; during the election campaign, they ask the population for their support. They present candidates who run for election in the various electoral divisions. On election day, the voters choose representatives from among these people.

6. REPRESENTATION

6.1 THE ELECTORAL MAP

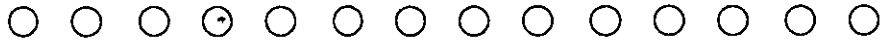
In order that all citizens be well represented in the National Assembly, Québec has been divided into 125 sections. These sections are called **electoral divisions** or **ridings**.

Electoral divisions are defined on the basis of various factors. In general, each electoral division contains approximately the same number of voters. Electoral divisions are defined by natural or artificial barriers and their boundaries can be determined by rivers, mountains, highways, railroad tracks or the limits of a municipality. Residents in a given riding often have common concerns and social characteristics.

Today there are 125 electoral divisions in Québec, each of which has a different name.

6.2 THE ELECTORAL PROCESS

Each electoral division is represented in the National Assembly by one person, who is called a Member. In Québec, the candidate with the most votes in an electoral division is elected Member of the National Assembly.



7. THE ELECTION ACT AND THE CHIEF ELECTORAL OFFICER

7.1 THE ELECTION ACT

If elections are to be fair, certain uniform standards and principles must be established. These principles are set forth in the *Election Act*. The act defines the rules of an election and regulates the financing of political parties. Among other things, it allows anyone, rich or poor, to run for election. It prevents anyone from voting twice, and large companies cannot “buy” and control a political party. This act has proven very effective. It has upheld political morality and guaranteed honest elections. The provisions of the *Election Act* are recognized by other countries as being very fair.

7.2 THE CHIEF ELECTORAL OFFICER

The Chief Electoral Officer of Québec is the person named by the National Assembly to administer the *Election Act*. He or she is the guardian of democracy in Québec. That is why his or her role is so important.

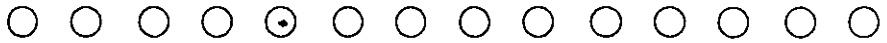
His or her duties consist in:

- ensuring that the *Election Act* is respected;
- ensuring that elections proceed as they should;
- informing the people in order to help them exercise their right to vote;
- chairing the commission in charge of designing the electoral map.

8. THE STAGES IN AN ELECTION

The following are the most important stages in the electoral period:

- calling an election;
- drawing up the electoral list (enumeration and revision);
- filing nomination papers;
- voting;
- announcing the election results.



8.1 CALLING AN ELECTION

The Premier calls an election. He or she decides when it will be held. However, an election must be called at least once every five years. Once the election has been called, a period of intense activity begins for the Chief Electoral Officer and the political parties.

8.2 DRAWING UP THE ELECTORAL LIST

- Enumeration

As soon as an election has been called, those who have the right to vote can have their names entered on a list called the **electoral list**. **Enumerators** are responsible for going door to door to register each voter.

- Revision of the Electoral List

Once the enumeration has been completed, a few days are set aside in order to correct errors or omissions that have occurred during the enumeration period. This is called **revision**.

8.3 FILING NOMINATION PAPERS

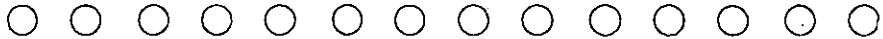
In each of the 125 electoral divisions, men and women decide to run for election as representatives of a given political party. On election day, voters will have to choose among these people, but only one of them will be elected in each electoral division.

In order to get as many of their candidates elected as possible, political parties advertise extensively on the radio, on television, in the newspapers and on billboards. Party leaders participate in debates and candidates visit voters door to door. Everywhere in Québec, there is the excitement of an election campaign. The Chief Electoral Officer must see to it that everything is in conformity with the *Election Act*.

8.4 VOTING

- Organizing Polling Stations

In order to ensure that everything proceeds as planned during the vote, the polling stations must be prepared. In each electoral division, care is taken to enter the name of each candidate on the ballot. The stations must also be equipped with all the necessary items: tables, ballot boxes, ballot papers, the electoral list, polling booths and pencils.



- Election Day

In each polling station, several people ensure that the election runs smoothly. The person responsible for the polling station is called the **deputy returning officer**. He or she is assisted by the **poll clerk**. A representative of each candidate may observe the procedure.

At 10:00 a.m., the voters can enter the polling station. They identify themselves, take the ballot paper that is given them and head for the polling booth. There they make a mark in the circle to the right of the name of their choice. The following four marks are acceptable: +, X, √ and —. After having voted, the voters place their ballot paper in the ballot box. No one may know who they voted for. **Their vote is secret.**

8.5 ANNOUNCING THE ELECTION RESULTS

At 8:00 p.m., all polling stations are closed. The deputy returning officer counts the ballot papers in the presence of the poll clerk and the candidates' representatives. It is then that it is determined who has been elected MNA for that electoral division.

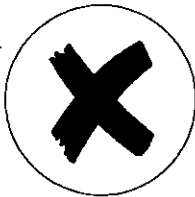
The political party with the most members elected forms the government. The leader of this party therefore becomes Premier of Québec. Members from other parties are commonly referred to as the opposition.

Thus the decision rests with the people. By the very nature of the Québec electoral system, the people are free to choose their representatives.

The right to vote is of the utmost importance. Quebecers are lucky to be able to express their opinions on the decisions made by those they have elected. Voting is the most basic way in which people can participate in public affairs.

***Elections
for
elementary-school
students***

PART TWO



**An Election
Is Like
a Concert**

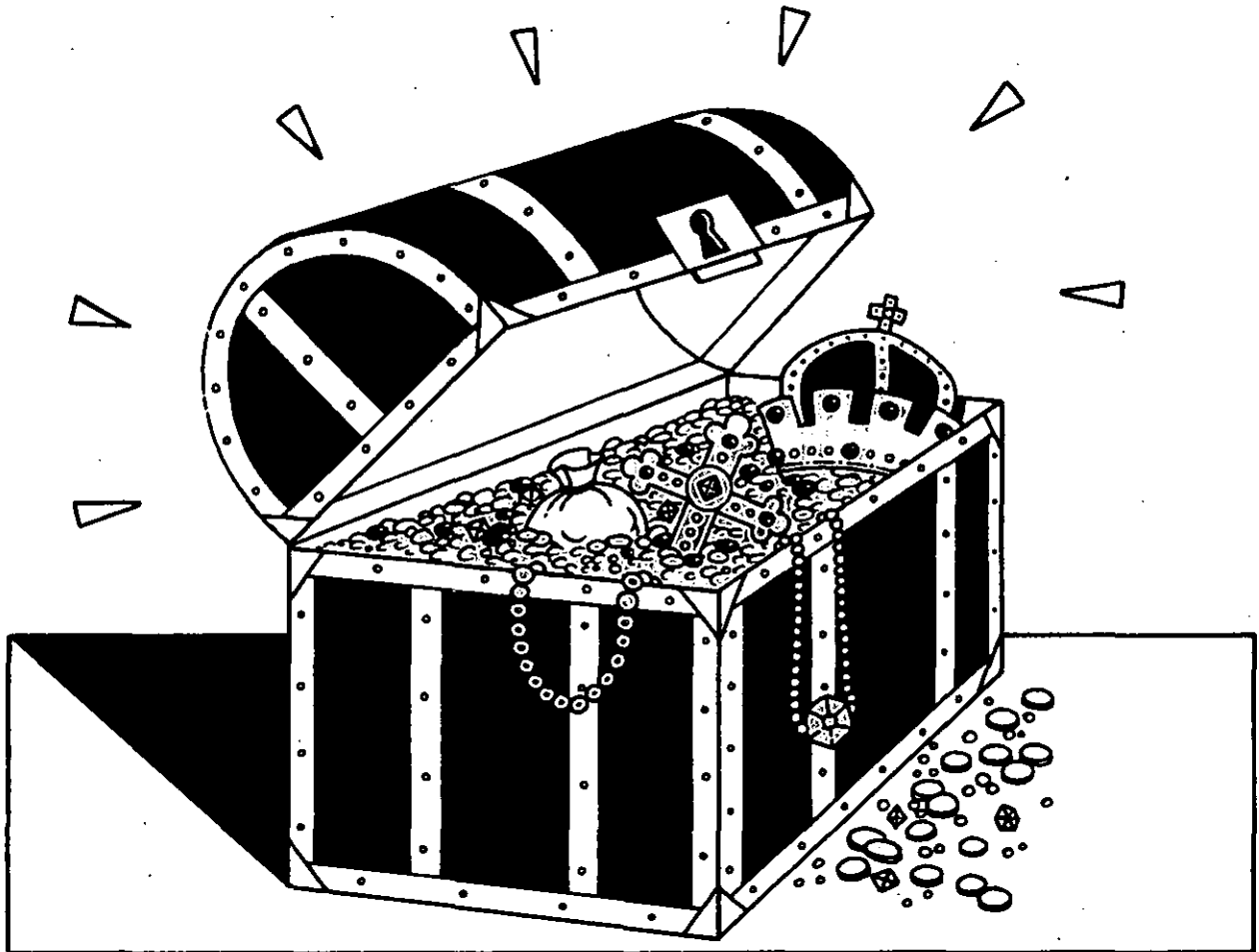


9. AN ELECTION IS LIKE A CONCERT

9.1 Did you know that people in Québec are richer than people in many parts of the world? In many countries, people are fighting for rights that we already have. These rights are part of a treasure called **democracy**.

Democracy is a system in which all people are free and equal. Choices are made by everyone and not only by a few people who make all the decisions without ever justifying them. And that is a very valuable treasure.

Elections in Québec are a way of putting **democracy** into practice.





9.2 An election is like a concert. You are allowed to like one group more than another and you can choose the one you like the best. Elections work the same way. They allow us to choose from among our peers the best people to represent us. By voting, we choose a premier and his or her team to form a government.

9.3 You probably like to know everything about your favourite singers: where they come from, how long they have been playing music, how old they are. The following is a summary of the history of elections in Québec.

- The first election campaign was held in 1792, 200 years ago. At that time, elections weren't as fair as they are today.
- Between 1849 and 1940, women weren't allowed to vote.
- Our political system is based on the British system.
- Our electoral process has been the same since the middle of the 19th century: the person who gets the most votes is elected.

9.4 People of all ages can love music, but you have to be at least 18 years old to vote in an election. But that doesn't mean you can't vote in other circumstances: in school, on the sports field or at the playground, for example.

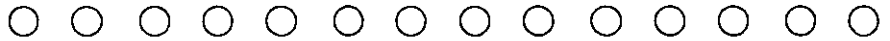
It is important to take advantage of your right to vote. Voting is a means of stating your opinion about what is going on in society. If you don't vote, how can your opinion be taken into account?



9.5

A political party is a little like a rock group. It is a group of people consisting of a leader and a number of members who work for the same cause: some to gain recognition and others to please the public. Like rock groups, some political parties are very well known, while others are not so well known.

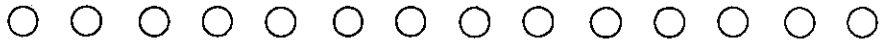




9.6

A rock concert needs a stage. The stage for an election is the entire territory of Québec divided into 125 pieces. These pieces are called **electoral divisions (ridings)**. Each electoral division contains approximately the same number of voters and is represented by one person, who is called a Member of the National Assembly (MNA).





9.7 There are rules for organizing a concert. For example, the concert must begin and end at certain times, and the stage must be a certain size. Some things are allowed and others are not.

The rules for holding an election are specified in the **Election Act**. This act is very fair and it ensures that there is no cheating during an election.

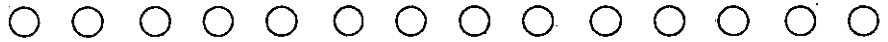
The person responsible for applying this act is called the **Chief Electoral Officer**. He or she ensures that everything proceeds as planned and that the act is respected. He or she is like a concert promoter and security guard.

9.8 Imagine that the premier has just called an election. Let's set the scene.

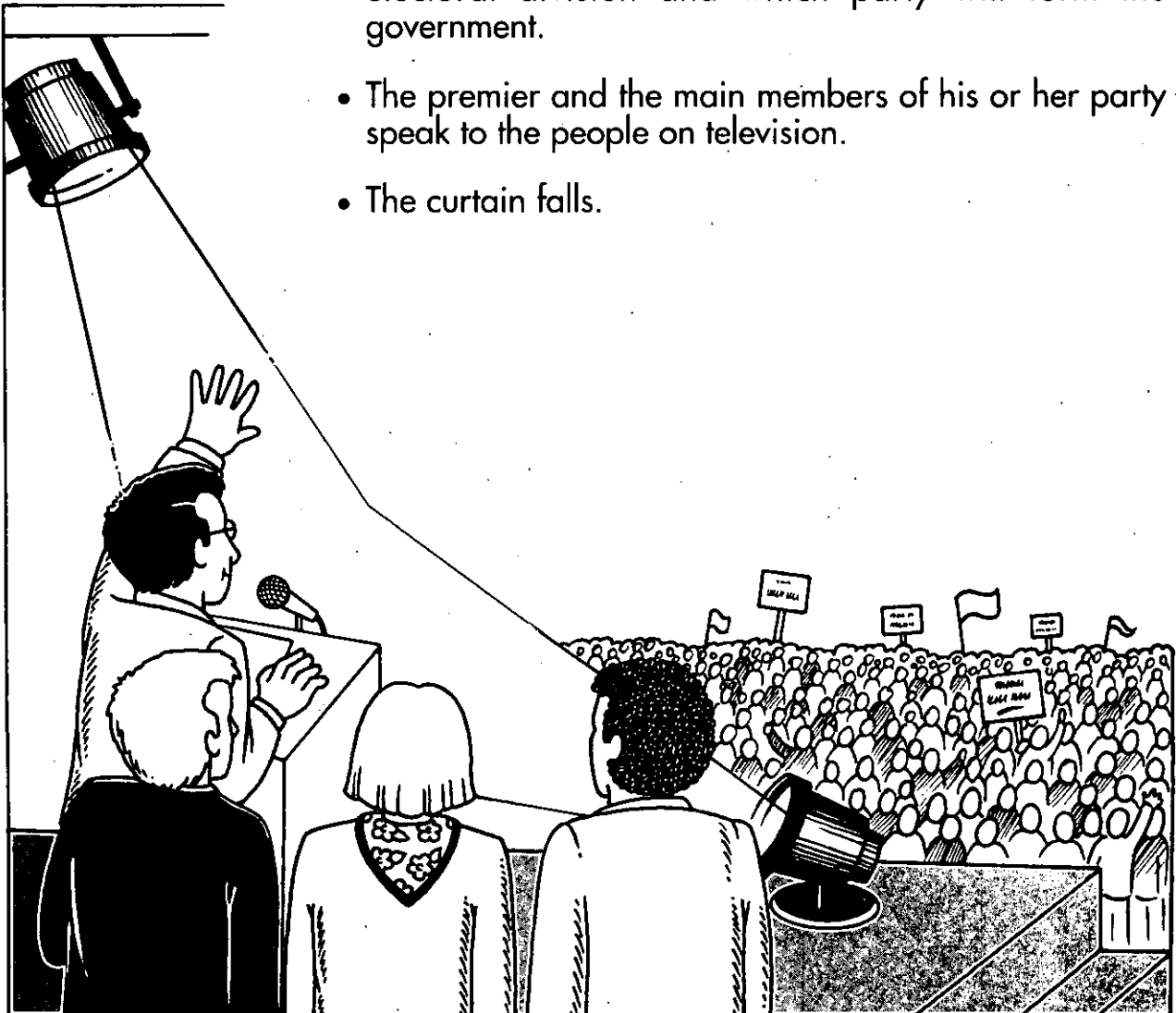
- The concert is the election.
- The stage is Québec divided into 125 pieces.
- The rock groups are the political parties.
- The members of the groups are the candidates. Most of them are members of a political party and all of them want to be elected in an electoral division.
- The lead singers of each group are the leaders of the political parties.
- The groups' fans are the voters.
- The concert promoter is the Chief Electoral Officer.

Here is how the actual election takes place.

- The Chief Electoral Officer makes sure that all the voters are registered on the **electoral list**.

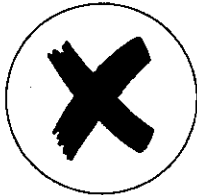


- The candidates make speeches, defend their points of view and try to convince the voters to vote for them.
- The political parties advertise on television, in the newspapers, in the streets, everywhere!
- Meanwhile, the polling stations are being prepared so that everything is ready for election day.
- On election day, voters vote by secret ballot for the candidate of their choice by placing one of the following marks next to his or her name: +, x, ✓ or -.
- During the evening, the results of the election are announced. Finally we find out who will represent each electoral division and which party will form the government.
- The premier and the main members of his or her party speak to the people on television.
- The curtain falls.

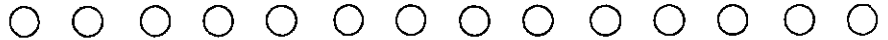


Elections
for
elementary-school
students

PART THREE



Learning Activities



ACTIVITY 1 LIFE IN A DEMOCRACY

SOCIAL STUDIES

RELATED OBJECTIVES

This activity is related to the following objectives:

- Intermediate Objective 4.2.1: To identify various processes and institutions which are based on the formal practice of democratic rights in their community.
- Intermediate Objective 4.2.2: To identify various situations in which democratic rights are exercised either formally or informally.

OBJECTIVE OF THE ACTIVITY

- To help the students better understand certain situations in which democratic rights are exercised.

PROCEDURE

Time: 75 minutes

As a class (10 minutes)

- Ask the students the following questions:
 - Have you ever voted? Where? Under what circumstances?
 - Has anyone ever consulted you about a project? Where? Under what circumstances?
 - Do you know any adults who have voted or been consulted about projects? Where? Under what circumstances?
- In a class discussion, ask the students to mention various democratic processes: elections, referendums, information sessions or consultation sessions. Each time the students name a process, write it on the board.



In teams of three (15 minutes)

- Have the students look up the definitions of the words written on the board and fill out Activity Sheet A.1.1, **Definitions**.
- Then have them use Activity Sheet A.1.2, **Democracy Really Exists**, to make a table of the various institutions in which democratic processes are applied: political parties, unions, cooperatives, school committees, parent committees, citizen committees and so on. They may use the examples given during the discussion or consult other sources.

As a class (10 minutes)

- Compile the results of the teamwork and provide the students with pertinent information on elections and political parties (see Part One, Sections 2 and 5 of this guide).

In teams of three (15 minutes)

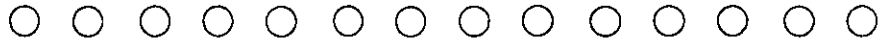
- Have the students use Activity Sheet A.1.3, **I Vote for Democracy**, to draw up a list of situations in which they exercise democratic rights in their own way: with friends, in the Boy Scouts or Girl Guides, in school, on the sports field.

As a class (10 minutes)

- Ask the various teams to tell the class what examples of democracy they have found. Then ask the following questions:
 - Have you ever been in a situation in which decisions were not made democratically? How were they made? How did you feel?

Individually (15 minutes)

- Finally, have the students draw a picture representing what they feel in such situations on Activity Sheet A.1.4, **I Feel**



MATERIAL

- Activity Sheet A.1.1 - **Definitions**
- Activity Sheet A.1.2 - **Democracy Really Exists**
- Activity Sheet A.1.3 - **I Vote for Democracy**
- Activity Sheet A.1.4 - **I Feel...**
- Dictionaries
- Paper and pencils
- Coloured pencils

DEFINITIONS

Find the definitions of the following terms and write them in the boxes.

ELECTION

REFERENDUM

INFORMATION SESSION

CONSULTATION SESSION

A.1.2

DEMOCRACY REALLY EXISTS

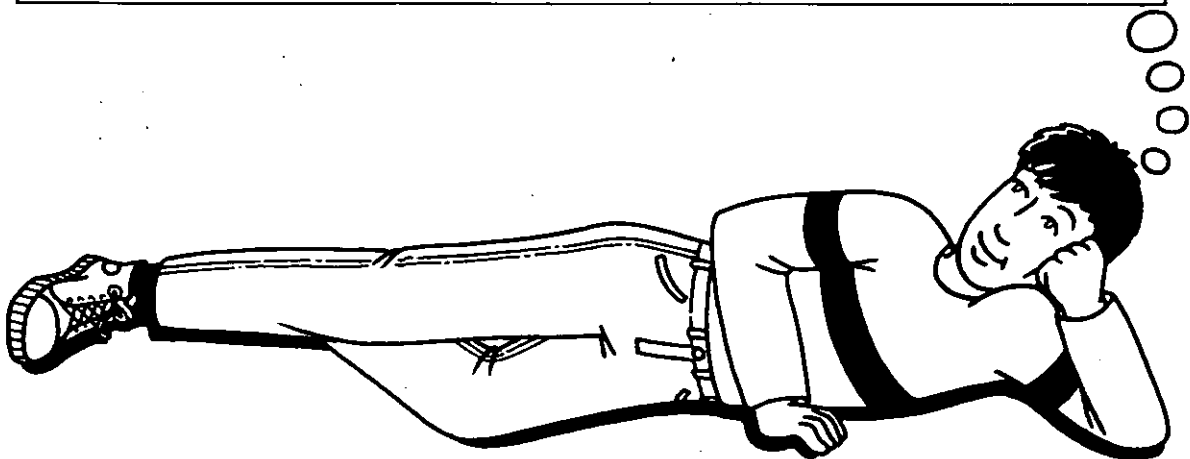
List various groups of people who apply the following democratic processes.

ELECTION	REFERENDUM	INFORMATION SESSION	CONSULTATION SESSION



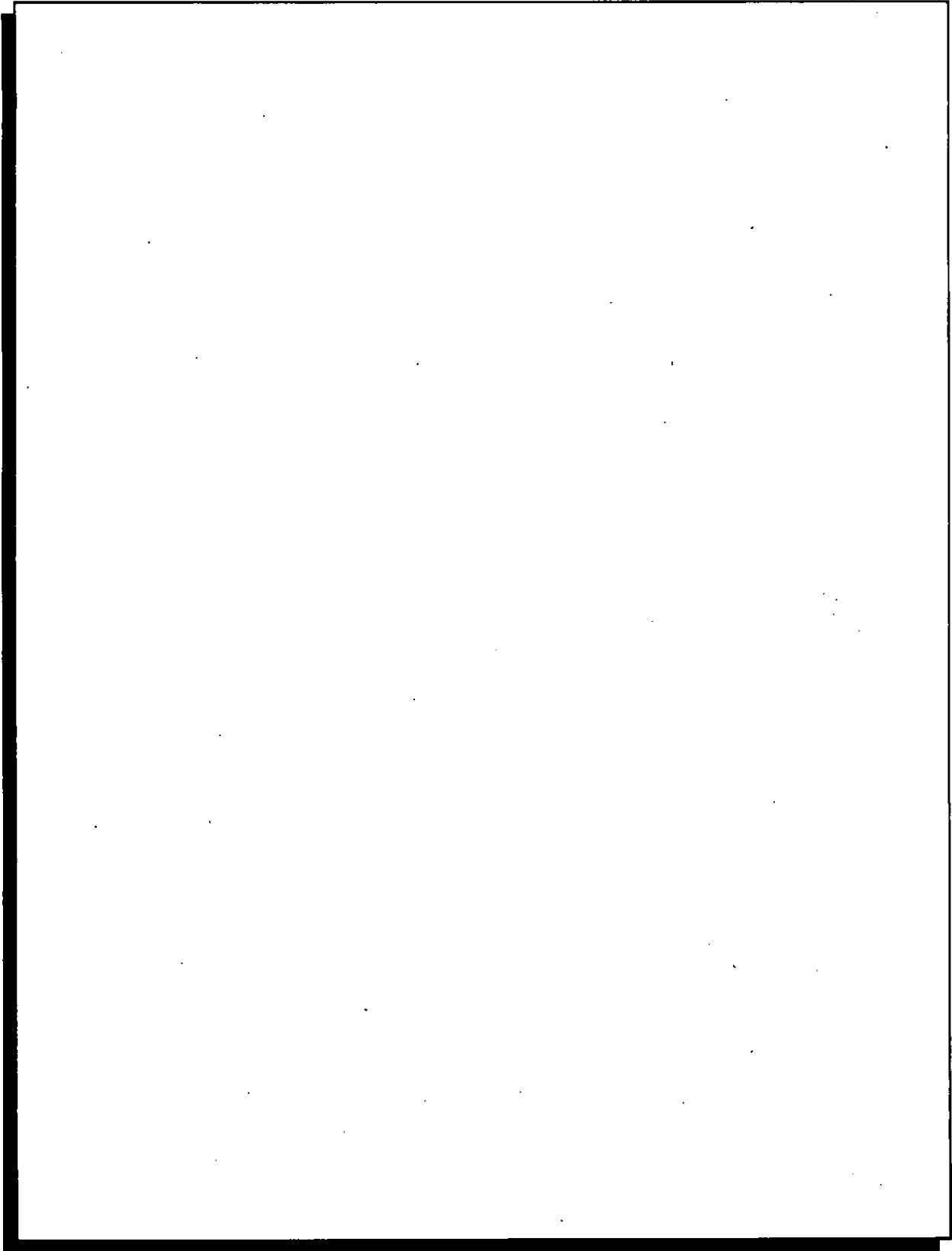
I VOTE FOR DEMOCRACY

List situations in which you have exercised your democratic rights.



I FEEL . . .

Draw a picture representing how you feel when decisions are not made democratically.





ACTIVITY 2 **CAMPAIGN AGAINST VANDALISM**

PERSONAL AND SOCIAL EDUCATION *LIFE IN SOCIETY* Section

RELATED OBJECTIVES

This activity is related to the following objectives.

- | | |
|-----------------------------|--|
| Intermediate Objective 5.1: | To review public goods and services that people use. |
| Intermediate Objective 5.2: | To identify the needs satisfied by using these goods and services. |
| Intermediate Objective 5.3: | To give examples of public goods and services that have been seriously damaged in their neighbourhood. |
| Intermediate Objective 5.5: | To give reasons that lead people to commit acts of vandalism. |
| Intermediate Objective 5.6: | To be aware of the personal and social consequences of acts of vandalism. |

OBJECTIVE OF THE ACTIVITY

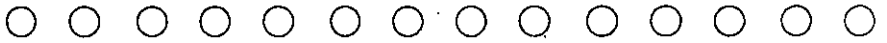
- To help the students develop an awareness of the negative consequences of vandalizing electoral material.

PROCEDURE

Time: 50 minutes

As a class (20 minutes)

- Start a discussion by asking the students the following questions:
 - Have you ever seen an advertisement related to a municipal, provincial or federal election? What kind of advertisement was it? (E.g. television or radio commercial, newspaper ad, brochure, poster, billboard.)



- What is the purpose of such advertising? (E.g. to inform the public, introduce a political party's candidates, ideas or platform.)
 - Have you ever seen posters or billboards that have been vandalized? Describe what you saw. (E.g. posters torn down, graffiti written or moustaches drawn on billboards.)
 - Why do people vandalize election advertisements? (E.g. envy, rivalry, competitiveness, lack of respect for their opponents, dissatisfaction with a well-known politician.)
- Then ask the students to list the social consequences of vandalizing election advertisements. Write the answers on the board.

Possible answers:

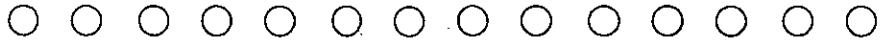
- loss of a source of information
- costs for society
- ugliness
- limited material available
- waste of time, energy and money for advertisers

In teams of four (30 minutes)

- Have the students make posters out of sheets of cardboard using coloured pencils. On the left-hand side of the sheet, have them illustrate what they can do, during an election, to show respect and make others show respect for election advertisements. On the right-hand side, have them write down how that might help them and society in general. These posters can be displayed in the classroom, or in various places in the school during an election, in order to encourage students to show respect for election posters.

MATERIAL

- Board and chalk
- Cardboard and coloured pencils



ACTIVITY 3 **AN ELECTORAL SPEECH . . . GIVEN BY A SINGER !**

ENGLISH LANGUAGE ARTS

RELATED OBJECTIVES

This activity can be related to the following objective.

Objective 2:

The student will recognize the importance of interacting with peers and others:

2W- by communicating ideas and feelings in written form in meaningful contexts such as:

- assuming the role of writer;
- writing poems, messages, reports, etc.
- seeking the opinion of others in the process of revising and proofreading.

2L - by participating in purposeful formal and informal speaking situations in meaningful contexts such as:

- contributing ideas to group discussion;
- contributing actively to group creative activities;
- participating in public speaking;
- participating in exploratory talks with peers.

OBJECTIVE OF THE ACTIVITY

- To help the students become aware of the importance of persuasiveness in an electoral speech.

PROCEDURE

Time: 70 minutes

As a class (15 minutes)

- Ask the students to tell the class what they know about elections. Have each student read Part Two of this guide, *An Election Is Like a Concert*.
- Ask the students about their favourite singer. Then ask them to imagine that their favourite singer is running for election.
 - Imagine that your favourite singer has just called you to tell you that he or she is running for election and wants you to write a speech.



- After giving the students a few minutes to imagine the situation, ask the following questions:
 - Would your favourite singer have the same message as our politicians?
 - What would his or her message be?
 - What spectacular methods would he or she use to convince the public to vote for him or her?
 - What extraordinary promises would he or she make in order to convince the public to vote for him or her?
- Explain to the students that they must write the text in the first person because they are supposed to be imagining that their favourite singer is giving the speech.

Help the students write their speeches by suggesting words or expressions that will make them more persuasive.

In teams of three (30 minutes)

- Have each team choose a singer and write a speech for him or her containing arguments persuading voters to “elect the right candidate.” Have them write their speech on Activity Sheet A.3.1, **My Electoral Speech**. Once the speech has been revised, have one member of the team practise delivering it with the help of his or her teammates.

As a class (25 minutes)

- Then have each team deliver its speech to the class. After each speech, ask the students the following question:
 - Did this candidate’s speech convince us to vote for him (her)?

When the students have finished, give each one a ballot paper and, by a secret vote, and based on the speeches given, have them elect the singer who has the best arguments.

- Count the ballot papers and declare a winner.
- *A Practical Guide to Holding an Election in Elementary School*, which can be found in Part Four of this guide, may be useful in carrying out this activity.

MATERIAL

- A copy of Part Two of this guide, *An Election Is Like a Concert*, for each student
- Activity Sheet A.3.1 - **My Electoral Speech**
- Ballot papers

MY ELECTORAL SPEECH

Write a speech persuading the public to vote for your singer.

Lined writing area for the speech.



ACTIVITY 4 **LIVING WITH LAWS**

PERSONAL AND SOCIAL EDUCATION *LIFE IN SOCIETY* Section

RELATED OBJECTIVES

This activity is related to the following objectives:

- | | |
|-------------------------------|---|
| Intermediate Objective 10.4: | To name different laws which affect people in Québec. |
| Intermediate Objective 10.5: | To identify the reasons for laws. |
| Intermediate Objective 10.6: | To name the people responsible for enforcing laws. |
| Intermediate Objective 10.8: | To become aware of a law that concerns them. |
| Intermediate Objective 10.9: | To give their personal opinion about this law. |
| Intermediate Objective 10.10: | To state the consequences of breaking this law. |

OBJECTIVE OF THE ACTIVITY

- To help the students become aware of the existence and purpose of the *Election Act*.

PROCEDURE

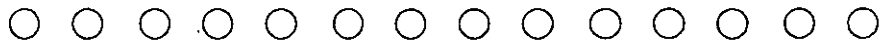
Time: 80 minutes

As a class (10 minutes)

- Begin the activity by asking the students to name some laws that they know about (e.g. laws governing language, youth protection, the environment). Then ask them to explain the purpose of each of the laws named.

Individually (10 minutes)

- Have the students read Activity Sheet A.4.1, **An Election Is Like a Concert**.



As a class (15 minutes)

- Once the students have read the activity sheet, ask them the following questions:
 - Can you tell me about another law?
 - What is the purpose of the *Election Act*?
 - Who is responsible for applying the act? What is his or her role?

Provide the students with additional information (see Part One, Section 7, *The Election Act and the Chief Electoral Officer*). Lead a discussion and have the students determine the social consequences of not respecting this act:

- Injustice:
 - If there were no limit on election expenses, only rich people would be elected.
 - If the voting process were not supervised, the people who received the greatest number of votes would not necessarily be the ones elected.
 - If there were no rules concerning the list of voters, your name could be erased from the list and you would not be allowed to vote.
- Unlawfulness:
 - If the voting process were not supervised, the same person could vote twice.
- Violence:
 - If voting were not secret, someone could intimidate you or beat you up for having voted for one candidate rather than another.
- Threats:
 - If voting were not secret, someone could force you to vote for someone you didn't want to vote for.

In teams of three (25 minutes)

- Have the students use improvisation to illustrate a situation in which the *Election Act* is either respected or violated.



Examples:

- A group elects someone; another powerful person moves in and takes his or her place.
- A poor candidate respects the *Election Act*; another one pays people to vote for him or her.
- A vote is taken by a show of hands; the losers push around those who voted for the winning party.

As a class (20 minutes)

- After the students have presented the various situations, conclude the activity with the following question:
 - In your opinion, is the *Election Act* fair? Is it useful?

MATERIAL

- Activity Sheet A.4.1 - **An Election Is Like a Concert**
- *The Election Act and the Chief Electoral Officer* (Part One, Section 7 of this guide)

9. AN ELECTION IS LIKE A CONCERT



9.7 There are rules for organizing a concert. For example, the concert must begin and end at certain times, and the stage must be a certain size. Some things are allowed and others are not.

The rules for holding an election are specified in the ***Election Act***. This act is very fair and it ensures that there is no cheating during an election.

The person responsible for applying this act is called the **Chief Electoral Officer**. He or she ensures that everything proceeds as planned and that the act is respected. He or she is like a concert promoter and security guard.





ACTIVITY 5 **EVERYONE HAS RIGHTS AND FREEDOMS**

SOCIAL STUDIES

RELATED OBJECTIVES

This activity is related to the following objectives.

- Intermediate Objective 4.4.1: To describe some situations in which citizens' rights and freedoms are subject to abuse.
- Intermediate Objective 4.4.3: To identify, based on world news, some situations in which the exercise of democratic rights and freedoms is curtailed or denied.

OBJECTIVE OF THE ACTIVITY

- To help the students understand the need to respect democratic rights and freedoms.

PROCEDURE

Time: 75 minutes

As a class (10 minutes)

- Ask the students:
 - Have you heard of situations in the world lately in which rights and freedoms are violated?
 - Can you name some? (E.g. sexual, racial or religious discrimination, misinformation, denial of the right to work or the right to vote.)
 - Can you find examples of places in the news where people are not allowed to vote?

In teams of three (20 minutes)

- Using videotapes of documentaries or newscasts and newspaper or magazine articles, have the students try to find situations in which the right to vote, the right to form a political party or the right to express one's opinion about the government are violated. Have them write the results of their research on Activity Sheet A.5.1, **No to Democracy**.



As a class (15 minutes)

- When the students have finished, have each team discuss its findings with the class.
- Then ask the students if they believe that the three above-mentioned basic rights are respected in Québec. To stimulate discussion, provide them with some information taken from Section 1, *Democracy*, and Section 4, *The Right to Vote*. Or the students may obtain information readily from Activity Sheet A.5.2, **An Election Is Like a Concert**.

In teams of three (15 minutes)

- Cut out the sentences on Activity Sheet A.5.3, **Respect and Violation of Rights**, ensuring that there are as many sentences as teams. You may also use sentences that you feel are more meaningful for the students. Each sentence presents a different situation in which a right is either respected or violated.

Have one student from each team pick a card and, with his or her team, take a few minutes to prepare a role-playing game based on the situation described.

As a class (15 minutes)

- Have each team act out its situation.

MATERIAL

- Activity Sheet A.5.1 - **No to Democracy**
- Activity Sheet A.5.2 - **An Election Is Like a Concert**
- Activity Sheet A.5.3 - **Respect and Violation of Rights** (cut out one sentence for each team)
- Newspaper or magazine articles
- Videocassette that you have prepared
- *Elections in Québec*, Sections 1 and 4

A.5.1

NO TO DEMOCRACY

Write down situations in which you feel that democratic rights are violated.

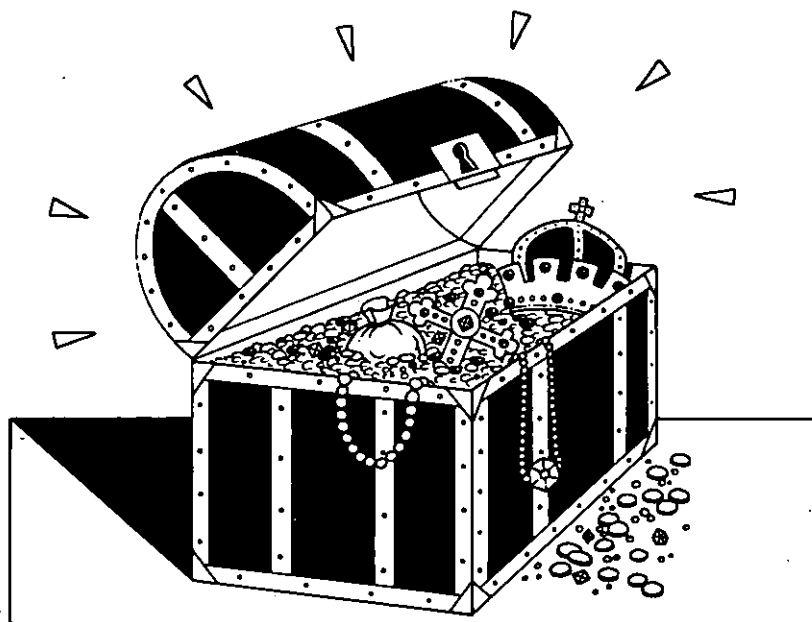
Three blank, spiral-bound notepad pages are arranged in a row, slightly overlapping. Each page has a series of small loops along its top edge, indicating it was part of a spiral notebook. The pages are completely empty, intended for the student to write their responses.Three blank, spiral-bound notepad pages are arranged in a row, slightly overlapping, below the pencil. Each page has a series of small loops along its top edge. The pages are completely empty, intended for the student to write their responses.

9. AN ELECTION IS LIKE A CONCERT

9.1 Did you know that people in Québec are richer than people in many parts of the world? In many countries, people are fighting for rights that we already have. These rights are part of a treasure called **democracy**.

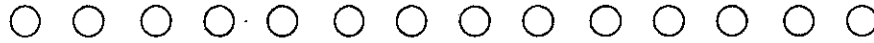
Democracy is a system in which all people are free and equal. Choices are made by everyone and not only by a few people who make all the decisions without ever justifying them. And that is a very valuable treasure.

Elections in Québec are a way of putting **democracy** into practice.



9.4 People of all ages can love music, but you have to be at least 18 years old to vote in an election. But that doesn't mean you can't vote in other circumstances: in school, on the sports field or at the playground, for example.

It is important to take advantage of your right to vote. Voting is a means of stating your opinion about what is going on in society. If you don't vote, how can your opinion be taken into account?

RESPECT AND VIOLATION OF RIGHTS

A student raises his hand to speak and another student answers for him.

On Monday morning, you notice that the jungle gym in the schoolyard has been vandalized.

The students who didn't go to moral education class ask those who did for their notes.

The principal helps two students who have been fighting in the schoolyard to communicate and understand one another.

The teacher forces students to team up with the same people all the time.

A student takes and vandalizes another student's belongings and no one intervenes.

In each class, a student representative is elected.

The boys in the sixth grade tease a fifth-grade girl because she is wearing makeup.

A teacher respects a student with learning difficulties and helps her with her school work.

A group of "big" kids push the younger students around





ACTIVITY 6 WORDS, WORDS, WORDS

ENGLISH LANGUAGE ARTS

RELATED OBJECTIVES

This activity is related to the following objective.

Objective 3:

The student will develop effective language-thinking strategies:

3R - by responding to and making sense of messages in a variety of written texts in meaningful contexts such as:

- predicting meaning;
- locating and using information;
- making reasoned inferences.

3W- by using various strategies to generate, to order and to expand ideas in a variety of written forms in meaningful contexts such as:

- brainstorming, collecting and connecting information;
- using problem-solving strategies;
- writing for varied audiences.

OBJECTIVE OF THE ACTIVITY

- To help the students become familiar with election-related vocabulary.

PROCEDURE

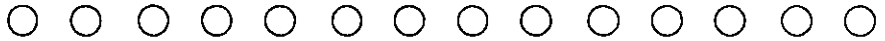
Time: 120 minutes

Individually (10 minutes)

- Have the students read Activity Sheet A.6.1, **Glossary**. You will have to judge how appropriate this activity is, since the level of the vocabulary and the concepts will be too sophisticated for some.

In pairs (20 minutes)

- Once the students have read the activity sheet, have them discuss their understanding of the meaning of the words with a partner. Have the students cut the definitions apart from the words and shuffle the pieces. Then ask them to try to match the words with the definitions.



As a class (10 minutes)

- Review the results with the whole class by holding up the words on Activity Sheet 6.2 and verifying the students' results.

Individually (10 minutes)

- Distribute Activity Sheet A.6.3, **Imagine That...** and have the students complete the "If I were . . ." statements.

As a class (35 minutes)

- Have the students share their results with the class.
- Tell them that now that they have imagined themselves in some exaggerated situations, they are going to imagine themselves in some electoral situations. Discuss the role of each of the people in 6, 7, 8, 9, 10, 11 and 12 of the glossary.

Individually (15 minutes)

- Ask the students to select one of these people and complete the following statement: "If I were the _____, I would. . . ." They may be as serious or as humorous as they wish in completing the sentence.

As a class (20 minutes)

- Have the students share their responses and discuss them.

MATERIAL

- Activity Sheet A.6.1 - **Glossary**
- Activity Sheet A.6.2 - **List of Terms**
- Activity Sheet A.6.3 - **Imagine That...** (cut into separate sentences according to the number of students)
- Scissors

GLOSSARY

1. **Democracy**
A political system in which all people are considered equal, freedom is respected, and the people have the power to elect representatives.
2. **Electoral list**
A list containing the names of voters.
3. **Electoral division (riding)**
A division of the territory of Québec. Each division contains approximately the same number of voters.
4. **Election campaign**
The period preceding election day during which candidates try to convince voters to vote for them.
5. **Political party**
A group of people who would like to form the government and who defend the same ideas.
6. **Candidate**
Person who runs for election.
7. **Member of the National Assembly (MNA)**
The elected candidate who represents the voters in the National Assembly.
8. **Premier**
Leader of the winning party. (The premier leads the Québec government.)
9. **Voter**
Person who has the right to vote.
10. **Chief Electoral Officer**
Person who ensures that elections run smoothly and that the *Election Act* is respected.
11. **Deputy returning officer**
Person responsible for the polling station and who counts the ballot papers at the end of the election.
12. **Poll clerk**
Person who assists the deputy returning officer and whose duty is to note the number of votes received by each candidate.
13. **Polling booth**
Place where the voter can vote in secret.
14. **Ballot paper**
Paper on which the names of the candidates are listed and on which the voter indicates his or her choice.

DEMOCRACY

ELECTORAL LIST

ELECTORAL DIVISION

**ELECTION CAMPAIGN
POLITICAL PARTY
CANDIDATE**

**MEMBER
OF THE NATIONAL
ASSEMBLY (MNA)**

PREMIER

VOTER

POLLING BOOTH

POLL CLERK

**CHIEF ELECTORAL
OFFICER**

**DEPUTY RETURNING
OFFICER**

BALLOT PAPER

IMAGINE THAT... .

Photocopy this page and cut along the dotted lines; give each student one slip.

a. If I were a prehistoric animal with three wings and five feet...

b. If I won a million dollars in the lottery...

c. If I fell off a cliff 468 metres high...

d. If candy were free...

e. *If a nose grew on the end of each of my fingers...*



a. If I were a prehistoric animal with three wings and five feet...

b. If I won a million dollars in the lottery...

c. If I fell off a cliff 468 metres high...

d. If candy were free...

e. *If a nose grew on the end of each of my fingers...*



ACTIVITY 7 ELECTIONS AND RHYTHM

MUSIC

RELATED OBJECTIVES

This activity is related to the following objectives.

Part I (perceiving)

Terminal Objective 2.1.1

To recognize and use finer distinctions in volume.

Terminal Objective 2.1.6

To recognize and use more complex rhythm patterns.

Terminal Objective 2.1.9

To repeat from memory more complex arrangements of sounds that contain the different musical qualities studied.

Part II (expressing)

Terminal Objective 2.4.2

To express more subtle nuances when singing songs and other vocal music.

Part III (responding)

Terminal Objective 2.7.1

To make musical choices on the basis of their feelings.

OBJECTIVE OF THE ACTIVITY

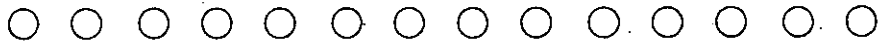
- To help the students experiment with various election campaign events through musical activities.

PROCEDURE

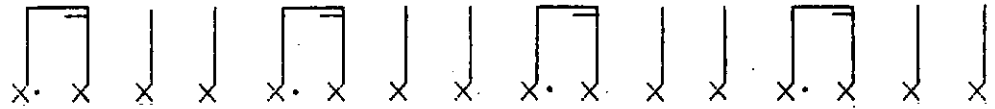
Time: 75 minutes

As a class (15 minutes)

- Start the activity by saying:



- Imagine that there is an election campaign going on. The candidates are trying to convince people to vote for them. They are making speeches, going from door to door. . . . But it's not enough: they have to advertise! Today, we're going to try to come up with election advertising slogans. Here's an example:



VOTE FOR JAN- ET, SAVE THE PLAN- ET, SEEK OUT TOX- IC WASTE AND BAN IT!

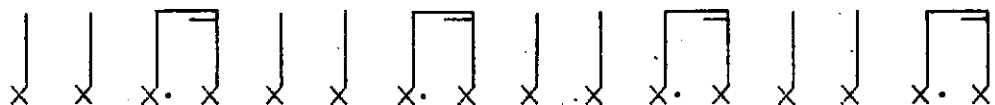
- Write the preceding sentence and rhythmic phrase on the board. Have the students repeat it in several ways:
 - while clapping their hands;
 - while playing rhythm on musical instruments;
 - using different dynamic levels;
 - while clapping their hands, playing rhythm on musical instruments and using different dynamic levels.

NOTE: Use the dynamic levels that the students are familiar with. Depending on the level, you may choose pianissimo, piano, moderate, forte, fortissimo, crescendo or decrescendo.

- Then review the various rhythmic symbols with the students. Depending on the level, you may choose among:

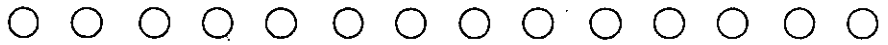


Then, change the rhythm of the slogan using other rhythmic symbols, for example:



VOTE FOR JAN- ET, SAVE THE PLAN- ET, SEEK OUT TOX- IC WASTE AND BAN IT!

Have the students repeat the slogan.



In teams (40 minutes)

- Have the students form five teams. Each team represents a party named after a type of music. Give each team a party name and slogan.

The **BOOGIE WOOGIE** party **We're the one who gets things done!**

The **ROCK** party **Follow our lead and stamp out greed!**

The **REGGAE** party **If you vote us in, you too will win!**

The **BLUES** party **If we belong, we can't go wrong!**

The **JAZZ** party **Vote for me and save a tree!**

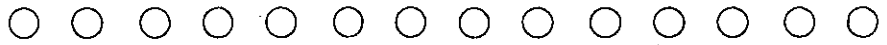
- Remind the students that, in an election, someone is responsible for ensuring that the election runs smoothly and that the *Election Act* is respected. That person is the Chief Electoral Officer. In this activity, you will play the role of the Chief Electoral Officer. Explain to the students that if this were a real election campaign they would have to follow the rules of the *Election Act*. Here they will have to follow two musical rules. They must:

- use two different levels of intensity in their production;

- use from three to five different rhythmic combinations in their slogan.

(The number of rhythmic symbols used will vary according to the level of the students.)

- Have the students write their slogan on Activity Sheet A.7.1, **Musical Slogans**. Then have them compose a rhythmic phrase to go with the slogan. Have them clap the rhythm a few times, naming the rhythmic symbols. Then, have them replace the names of the rhythmic symbols with the words of the slogan and accompany themselves on instruments while chanting the slogan. Then have them write the desired levels of intensity on the activity sheet. Have them repeat the slogan a few times.
- Explain to the students that, like the Chief Electoral Officer in a real election, you must prepare for the vote that will take place later. You should prepare ballot papers for all the students using Activity Sheet A.7.2, **Ballot Papers**, and a ballot box.



As a class (20 minutes)

- After a few minutes of rehearsal, have the parties (teams) present their slogans to the voters (class). When all the parties have finished, have the students vote for the party who has best respected the two musical rules. Since voting is secret in Québec, they will not vote by a show of hands, but use the ballot papers you have prepared. Have each student place his or her ballot paper in the ballot box.
- Name a deputy returning officer to count the ballot papers, under the supervision of a representative of each party (team). If there is a tie, both parties win.
- Once the results of the vote are known, have the elected party present its slogan once again and explain the rhythmic symbols and the levels of intensity used.
- To carry out this activity, you can refer to *A Practical Guide to Holding an Election in Elementary School* found in Part Four of this document.

MATERIAL

- Activity Sheet A.7.1 - **Musical Slogans**
- Activity Sheet A.7.2 - **Ballot Papers**
- Board and chalk
- Non-melodic percussion instruments
- Pencils
- Ballot box

MUSICAL SLOGANS

1. Compose a rhythmic phrase to accompany your team's slogan.

2. Write this rhythmic phrase above the text. One sound should correspond to one syllable.

3. Clap these rhythms a few times, naming the rhythmic symbols.

4. Replace the names of the rhythmic symbols with the words in your slogan.

5. Accompany yourselves on instruments while chanting the slogan.

6. Write down the levels of intensity that you want to use.

The **BOOGIE WOOGIE** party

WE'RE THE ONE WHO GETS THINGS DONE!

The **ROCK** party

FOLLOW OUR LEAD AND STAMP OUT GREED!

The **REGGAE** party

IF YOU VOTE US IN, YOU TOO WILL WIN!

The **BLUES** party

IF WE BELONG, WE CAN'T GO WRONG!

The **JAZZ** party

VOTE FOR ME AND SAVE A TREE!

BALLOT PAPERS

Photocopy this page and cut out one ballot paper for each of the students.

BOOGIE WOOGIE party	<input type="radio"/>
ROCK party	<input type="radio"/>
REGGAE party	<input type="radio"/>
BLUES party	<input type="radio"/>
JAZZ party	<input type="radio"/>

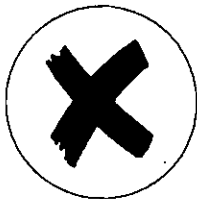
BOOGIE WOOGIE party	<input type="radio"/>
ROCK party	<input type="radio"/>
REGGAE party	<input type="radio"/>
BLUES party	<input type="radio"/>
JAZZ party	<input type="radio"/>

BOOGIE WOOGIE party	<input type="radio"/>
ROCK party	<input type="radio"/>
REGGAE party	<input type="radio"/>
BLUES party	<input type="radio"/>
JAZZ party	<input type="radio"/>

BOOGIE WOOGIE party	<input type="radio"/>
ROCK party	<input type="radio"/>
REGGAE party	<input type="radio"/>
BLUES party	<input type="radio"/>
JAZZ party	<input type="radio"/>

***Elections
for
elementary-school
students***

PART FOUR



**A Practical Guide
to Holding
an Election
in Elementary
School**



11.

**A PRACTICAL GUIDE TO HOLDING AN ELECTION
IN ELEMENTARY SCHOOL**

This section is designed for teachers who would like to hold an election in school. It is a logical extension of the first three parts of this guide. Holding an election in school would be a fitting way to conclude the process proposed in the introduction.

Preferably, the election should be held in a real context, for example, to elect a student representative or council, but it could also be a mere exercise. This guide can also be used to hold a referendum on school outings, for example, or on any other subject of importance to the students.

The election procedure presented here is suitable for a class, but it can be adapted for use with several classes or even the entire school, as long as each class has a polling station, an electoral list and the necessary election officers.

The following pages can be photocopied and used as notes for the students. You will find a short description of the election procedure, a list of actors and a description of their roles, as well as a list of necessary material. The terminology used is similar to that used in the *Election Act*.

If you would like further information, please do not hesitate to contact the Information Centre of the Directeur général des élections du Québec at:

Édifce René-Lévesque
3460, rue de la Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5
Telephone: (418) 528-0422
1-800-461-0422



11.1 ELECTION PROCEDURE

FIRST STAGE: PREPARATIONS

- Choosing the election theme
- Assigning and studying the roles
- Preparing the list of voters
- Making the ballot box and polling booth
- Preparing the ballot papers and the instructions for voters

SECOND STAGE: THE ELECTION CAMPAIGN

- Choosing the candidates
- Preparing and making electoral speeches

THIRD STAGE: ELECTION DAY

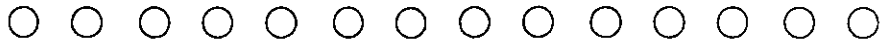
- Organizing the polling station
- Opening the polling station
- Voting
- Counting the votes
- Announcing the election results

11.2 DESCRIPTION OF THE STAGES

11.2.1 FIRST STAGE

PREPARATIONS

Sheet R.1, **Planning the Election**, will be useful in organizing the election.



- Choosing the election theme

You must first decide what you mean to accomplish by holding an election, and then determine how much time and energy you are willing to devote to it.

- Assigning and studying the roles

Once the purpose of the election has been clearly defined, assign and explain the roles that the actors will have to play (see Sections 11.3, *The Actors*, and 11.4, *Description of Roles*).

- Preparing the list of voters

Name an enumerator and give him or her a list of students so that he or she may draw up the electoral list.

- Making the ballot box and polling booth

Sheet R.2, **The Polling Station**, explains how to make the ballot box and polling booth.

- Preparing the ballot papers and the instructions for voters

Prepare Sheet R.3, **Instructions for Voters**, and make enough ballot papers for all the voters using Sheet R.4, **Ballot Papers**.

11.2.2 SECOND STAGE

THE ELECTION CAMPAIGN

- Choosing the candidates

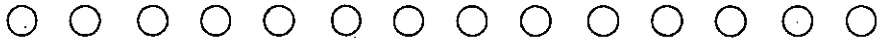
Have the students choose candidates, who may form parties depending on the type of election.

Have the candidates and their supporters plan their election campaigns.

Once the election has been called, the supporters can advertise for the candidates of their choice.

- Preparing and making electoral speeches

Have the candidates make short election speeches to convince the voters to vote for them.



11.2.3 THIRD STAGE

ELECTION DAY

- Organizing the polling station

Sheet R.2, **The Polling Station**, explains how to organize the polling station.

- Opening the polling station

At a predetermined hour, open the polling station, and have the actors prepare for their roles.

- Voting

Allow enough time for everyone to vote. Have the students take turns voting.

- Counting the votes

Have the deputy returning officer count the ballot papers in the presence of the poll clerk.

- Announcing the election results

Announce the results officially as Chief Electoral Officer.

11.3 THE ACTORS

Students will play different roles in the election.

Chief Electoral Officer:	teacher
Enumerator:	one student
Deputy returning officer:	one student
Poll clerk:	one student
Candidates:	two to four students
Voters:	the whole class

The enumerator, deputy returning officer and poll clerk should be impartial.



11.4 DESCRIPTION OF ROLES

- The Chief Electoral Officer:
- is responsible for organizing and holding the election;
 - appoints the actors and helps them prepare for their roles;
 - prepares the electoral material or has it prepared;
 - announces the official results.
- The enumerator:
- draws up an electoral list in alphabetical order, based on the list of students;
 - posts the electoral list in the class;
 - exercises his or her right to vote.
- The deputy returning officer:
- ensures that all the essential material is in order (ballot box, ballot papers, electoral list, polling booth, instructions for voters, pencils);
 - ensures that the ballot box is empty and seals it;
 - is the first person to vote;
 - hands the ballot paper to the voter;
 - leads the voters to the polling booth and asks them to deposit their ballot papers in the ballot box;
 - closes the polling station at the predetermined time;
 - counts the ballot papers in the presence of the poll clerk.



The poll clerk:

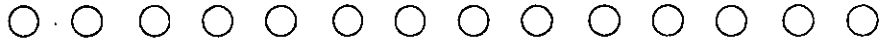
- helps set up the polling station;
- is the second person to vote;
- crosses off the names of voters on the electoral list as they vote;
- notes the number of ballot papers in favour of each candidate as the deputy returning officer counts the ballot papers.

The candidates:

- try to convince people to elect them;
- plan their election campaigns with their supporters;
- prepare their speeches, in which they explain their position on a given subject and their intentions;
- answer any questions the voters might have;
- encourage the voters to vote for them;
- exercise their right to vote;
- accept the results of the election.

The voters:

- ensure that their names appear on the electoral list;
- listen to the candidates;
- ask the candidates questions, if necessary;
- exercise their right to vote;
- accept the results of the election.



11.5 MATERIAL

Polling station:	Set up the polling station in the classroom with a table for the election officers and another table for the polling booth (see Sheet R.2).
Electoral list:	Use the attendance sheet or a list of students in alphabetical order.
Ballot box:	Use a cardboard box, closed and sealed with adhesive tape (see Sheet R.2).
Polling booth:	Glue pieces of cardboard together to form a screen behind which students can vote in secret. Leave a pencil behind the screen (see Sheet R.2).
Instructions for voters:	Post the instructions in the polling booth, facing the voters (see sheet R.3).
Ballot papers:	Write the names of the candidates on the ballot papers (see Sheet R.4).

PLANNING THE ELECTION

- Election theme

Total duration of procedure

Preparation

Electoral period

Enumeration

Date of election Hours

- Actors

Chief Electoral Officer

Enumerator

Deputy returning officer

Poll clerk

Candidates

- Ballot box and polling booth

Who is responsible for making the ballot box and polling booth?

When will they be made?

- Ballot papers and instructions for voters

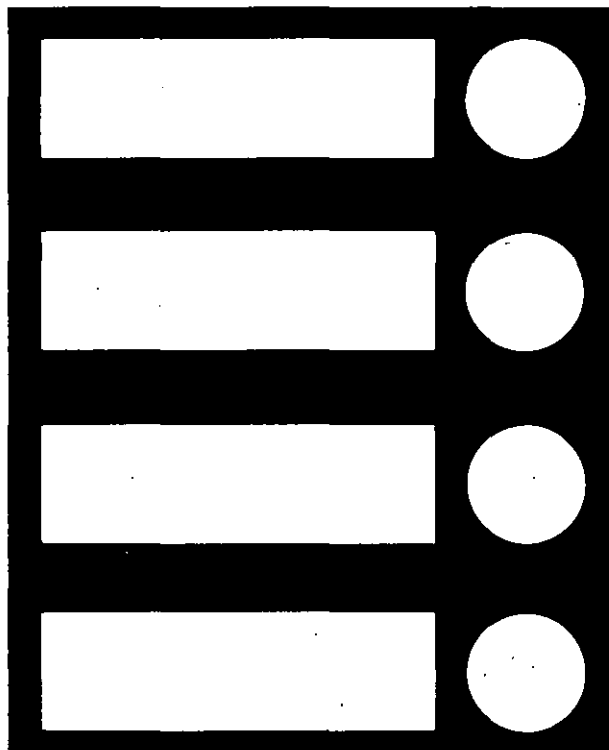
Who is responsible for making the ballot papers and instructions for voters?

.....

When will they be made?

THE POLLING STATION



INSTRUCTIONS FOR VOTERS

Indicate your choice using one of the following four signs:

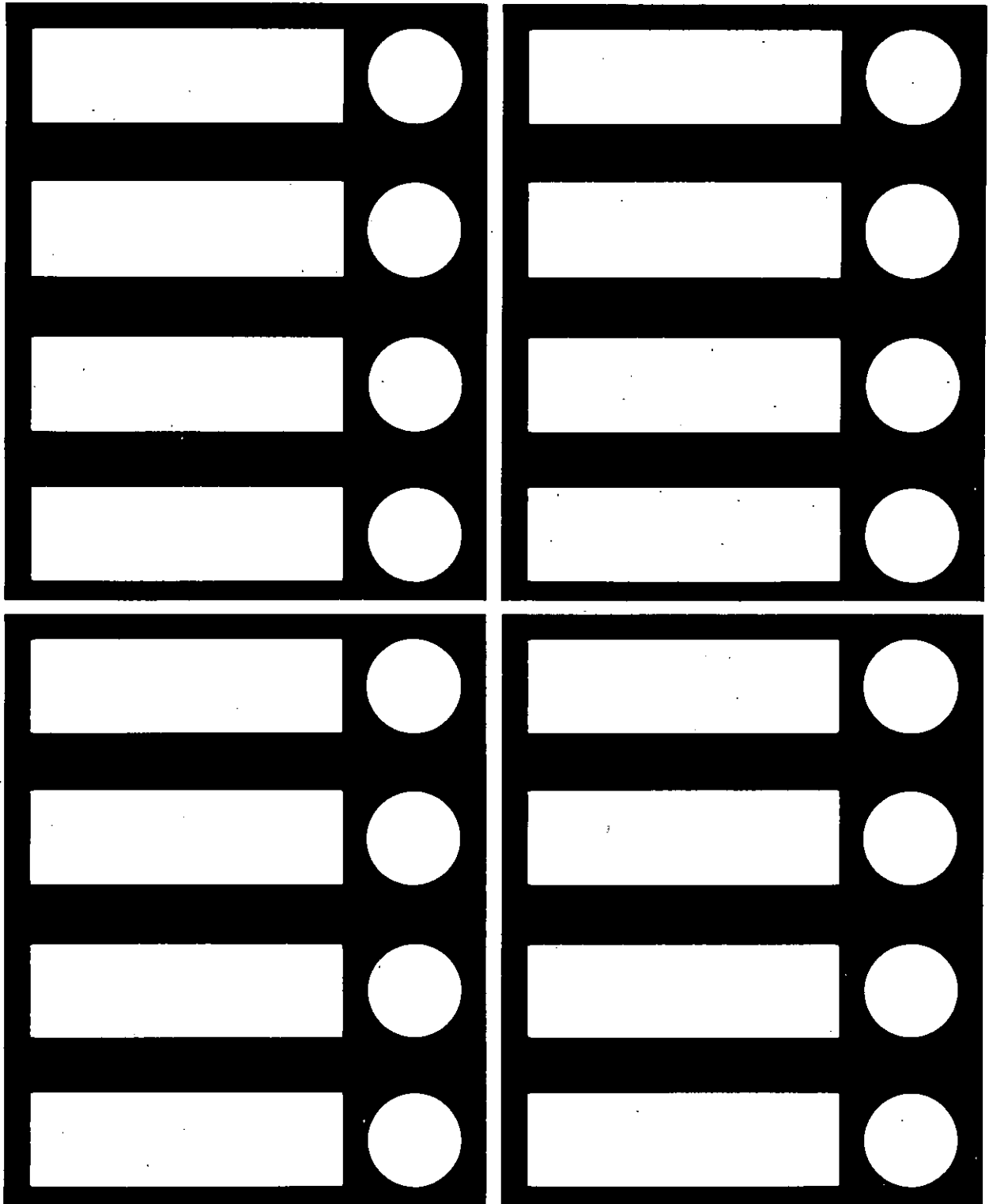
+ × ✓ -

Mark one circle only

Fold your ballot paper to keep your vote secret

Photocopy this page and post in the polling booth

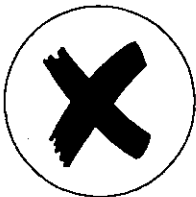
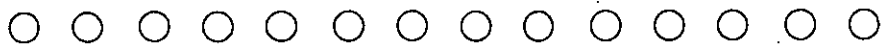
BALLOT PAPERS



Insert the names of the candidates

Photocopy the ballot papers and cut them out

***Elections
for
elementary-school
students***



**Evaluation
of the Guide**



Elections

***for
elementary-school
students***

EVALUATION OF THE GUIDE

The Directeur général des élections du Québec would appreciate receiving your comments on using this guide in the classroom and in the school. Your suggestions will help develop a better teaching aid.

1. What is your opinion of the guide as a whole?

.....
.....

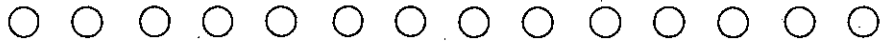
2. Are the various sections easy to use?

.....
.....

3. Do you have any suggestions on how to improve the content of each section?

- Elections in Québec:

.....
.....
.....



- **An Election Is Like a Concert:**

.....

.....

.....

- **Learning Activities:**

.....

.....

.....

- **A Practical Guide to Holding an Election in Elementary School:**

.....

.....

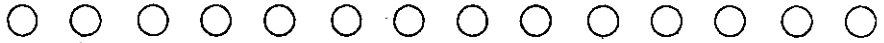
.....

4. Does this guide adapt well to use in conjunction with the programs specified?

.....

.....

.....



5. What information or what additional material would have been useful?

.....
.....

6. General comments:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Return address:

Le Directeur général des élections du Québec
Centre de renseignements
Édifice René-Lévesque
3460, rue de la Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5
Telephone: (418) 528-0422
1-800-461-0422



**Le Directeur général des élections
du Québec**



**Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation**



Printed on paper
containing 50 % recycled fibres

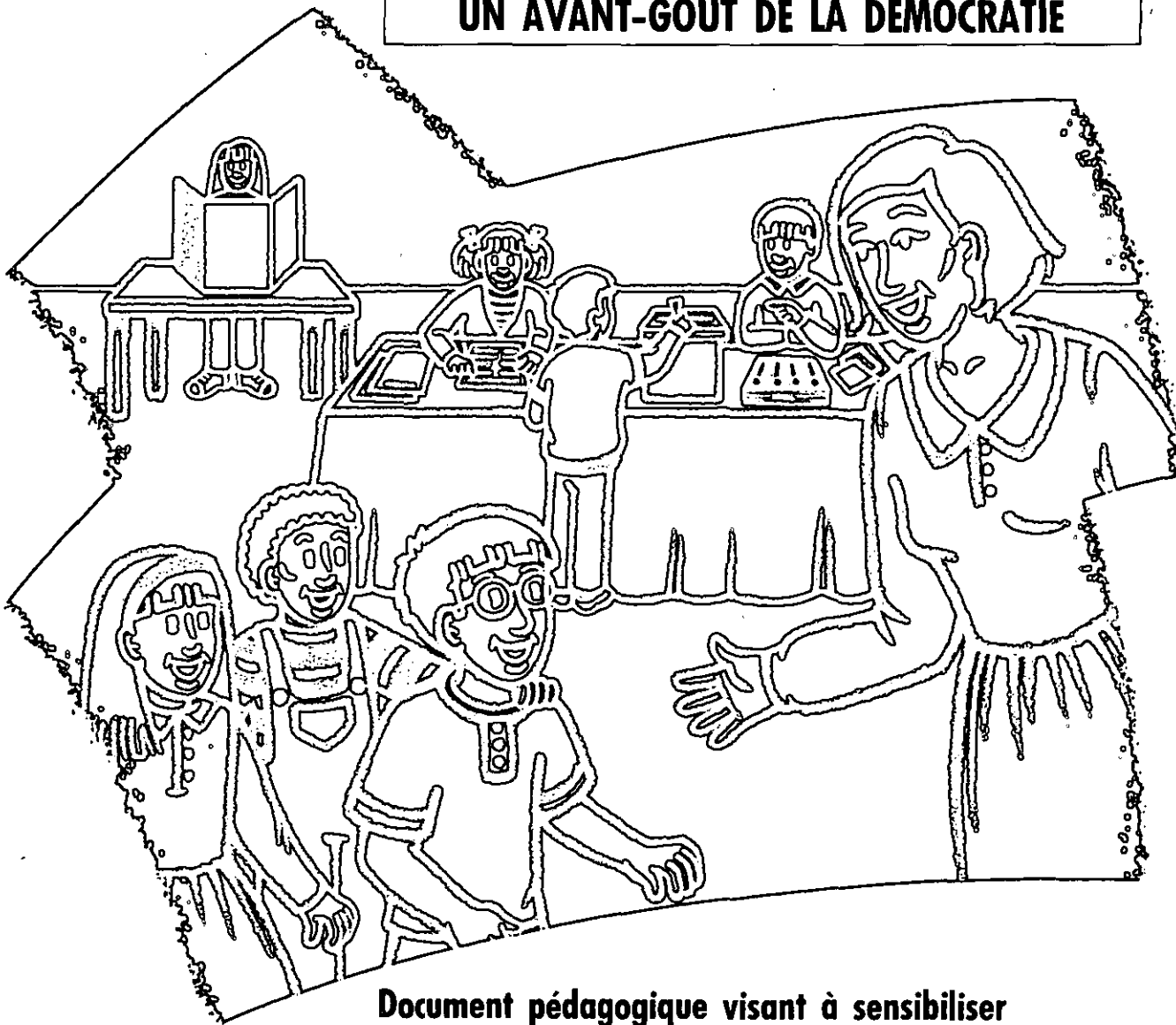
DGE-6231-V.A.

**NEW
DOCUMENT**



Les élections à l'école primaire

UN AVANT-GOÛT DE LA DÉMOCRATIE



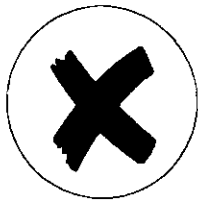
Document pédagogique visant à sensibiliser
l'élève à l'exercice du droit de vote

51



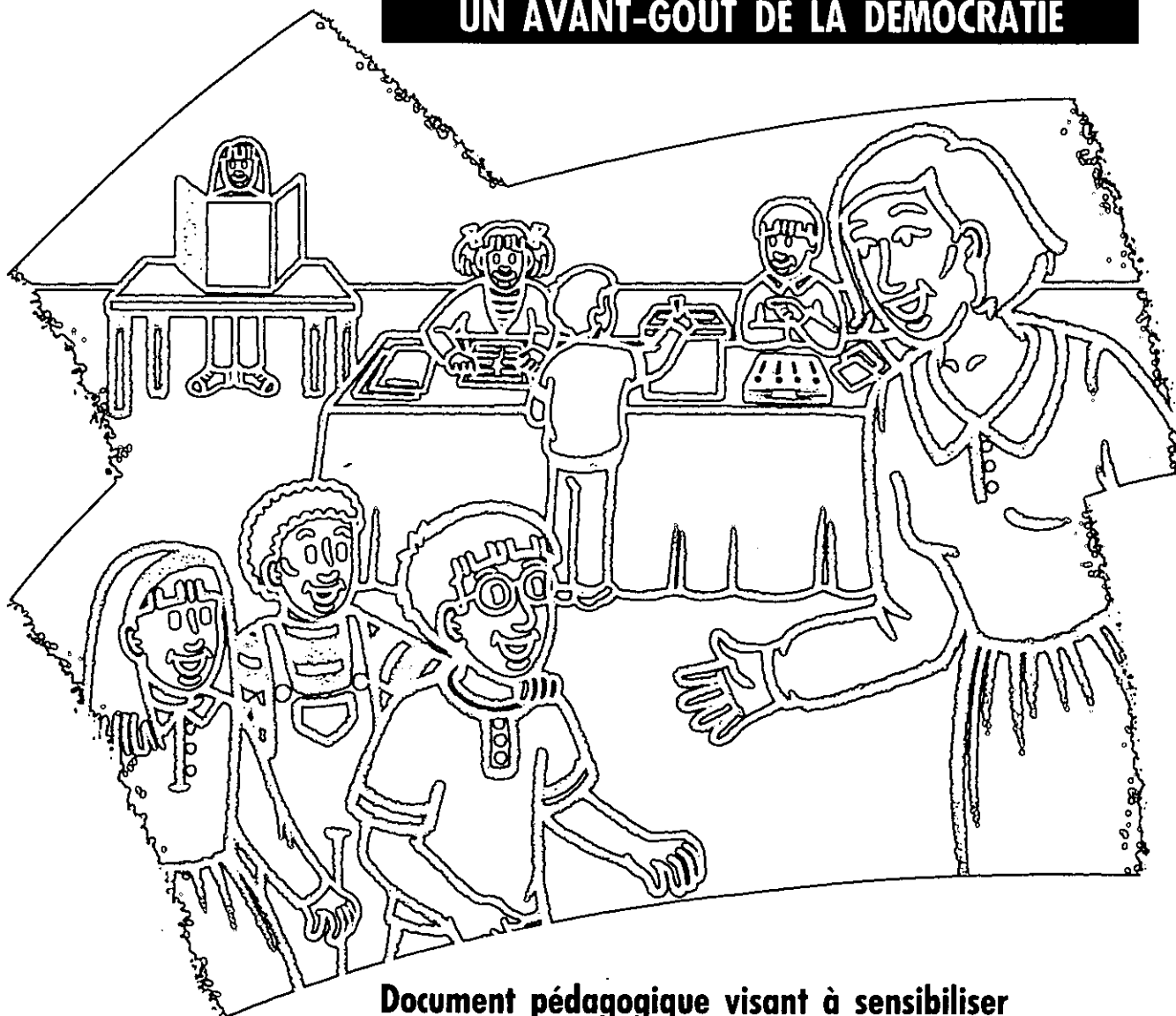
Le Directeur général des élections
du Québec

F Clifton White Resource Center
International Foundation for Election Systems



Les élections à l'école primaire

UN AVANT-GOÛT DE LA DÉMOCRATIE



**Document pédagogique visant à sensibiliser
l'élève à l'exercice du droit de vote**



Le présent document a été réalisé par la Direction des communications du Directeur général des élections du Québec.

Conception et coordination

Madeleine Beaudoin
*chef du Centre de renseignements
et communication interne
Direction des communications
Le Directeur général
des élections du Québec*

Michel Leclerc
*responsable des dossiers
de vie scolaire
Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires
Ministère de l'Éducation*

Recherche et rédaction

Claude Vallières
*conseiller pédagogique
en musique
Commission scolaire
de Bellechasse*

Participation à la rédaction des activités d'apprentissage et conception des fiches

Louise Lepage
*formatrice en éducation
Louise Lepage enr.*

Préparation

Madeleine Albert
*agente de recherche
Le Directeur général
des élections du Québec*

Sylvie Deschênes
*enseignante
Commission scolaire
de Bellechasse*

Lucie Lachance
*enseignante
Commission scolaire
de Bellechasse*

Révision linguistique

Services linguistiques
Ministère de l'Éducation

Production

Danielle Bouchard
*responsable des publications
Le Directeur général
des élections du Québec*

Conception et réalisation graphiques

Claude Baillargeon
graphiste

Illustration

Paule Thibault
illustratrice

Impression

Imprimerie Laurentide
de Québec inc.

Le présent document est le fruit de la collaboration soutenue du Directeur général des élections du Québec et du ministère de l'Éducation.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, à différents titres, ont travaillé à la réalisation de ce projet.

Dépôt légal - 2^e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-21804-3



AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, le Directeur général des élections du Québec forme le projet de sensibiliser le milieu scolaire à la très grande qualité du système électoral québécois, de même qu'aux droits et aux devoirs qui en découlent.

Le Directeur général des élections, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, est donc heureux de proposer au personnel scolaire et aux élèves les documents *Les élections à l'école primaire* et *Les élections à l'école secondaire*.

Ce matériel éducatif, qui s'inspire de la Loi électorale, a été adapté afin de mieux répondre aux besoins des jeunes du milieu scolaire. Nous espérons qu'il facilitera la tâche des agentes et des agents d'éducation en vue de l'organisation d'activités qui visent à intéresser les jeunes au respect des principes de la démocratie en classe, à l'école et en société.

Le Directeur général des élections du Québec remercie le ministère de l'Éducation de son étroite collaboration qui a rendu possibles la réalisation et la diffusion de ces documents.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections du Québec
Président de la Commission de la représentation électorale

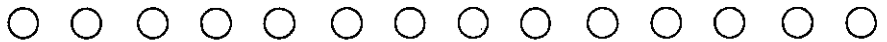


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	6
Objectifs	7
Présentation	8
PREMIÈRE PARTIE	11
LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC	12
1. LA DÉMOCRATIE	12
2. POURQUOI FAIT-ON DES ÉLECTIONS?	12
3. HISTORIQUE	13
4. LE DROIT DE VOTE	13
5. LES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC	14
6. LA REPRÉSENTATIVITÉ	14
6.1 La carte électorale	14
6.2 Le mode de scrutin	15
7. LA LOI ÉLECTORALE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS	15
7.1 La Loi électorale	15
7.2 Le directeur général des élections	15
8. LES ÉTAPES D'UNE ÉLECTION	16
8.1 Déclenchement des élections	16
8.2 Établissement de la liste électorale	16
8.3 Déclaration de candidature	17
8.4 Vote	17
8.5 Résultat de l'élection	18
DEUXIÈME PARTIE	19
9. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC: COMME UN GRAND SPECTACLE	20



TROISIÈME PARTIE	27
10. ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Activité 1 La vie en démocratie	28
Activité 2 Campagne anti-vandalisme	35
Activité 3 Un discours électoral... de vedettes!...	37
Activité 4 Vivre avec les lois	40
Activité 5 Des droits et libertés pour tous et toutes	44
Activité 6 Mots drôles et drôles de mots!	50
Activité 7 Des élections et du rythme	60
QUATRIÈME PARTIE	67
11. GUIDE PRATIQUE POUR TENIR UNE ÉLECTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE	68
11.1 Le déroulement d'une élection	69
11.2 La description des phases	69
11.3 Les actrices et les acteurs	71
11.4 La description des rôles	72
11.5 Le matériel	74
ÉVALUATION DU DOCUMENT	79



INTRODUCTION

Au personnel scolaire,

Depuis l'implantation des nouveaux programmes d'études dans le système scolaire québécois, beaucoup d'énergies ont été déployées pour sensibiliser les jeunes à la question des droits et libertés. L'école est en effet un lieu tout à fait propice à l'éveil de l'intérêt des enfants à cette question.

Dans un document intitulé *Vivre à l'école*, le ministère de l'Éducation souligne justement le fait que « la participation des élèves à des conseils de classe ou à une association d'élèves de l'école doit être vue comme une activité de formation contribuant favorablement à leur développement général, particulièrement dans le domaine social, en offrant une expérience de vie démocratique¹ ». C'est dans cet ordre d'idées que nous vous proposons le matériel éducatif contenu dans les pages qui suivent.

Le présent document contribue au développement des services complémentaires. Il tient compte du contenu des programmes d'études de sciences humaines, et vise aussi les programmes de formation personnelle et sociale, de français et de musique.

Le directeur général des élections du Québec veut donc mettre à la disposition du personnel scolaire et des élèves un matériel éducatif qui tient compte à la fois du rôle de l'élève dans son milieu scolaire et des apprentissages liés à sa formation.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Vivre à l'école — Cadre général d'organisation des services complémentaires*, Québec, ministère de l'Éducation, version révisée 1988, p. 23.



OBJECTIFS

Le présent document est conçu pour être utilisé surtout au deuxième cycle du primaire.

Il a comme objectifs de permettre à l'enfant de :

- connaître les éléments importants du système électoral québécois ;
- se familiariser avec les différents mécanismes d'une élection ;
- se sensibiliser au respect des principes de la démocratie dans la classe, dans l'école et dans la société.



PRÉSENTATION

Le présent document se divise en quatre parties.

Première partie

Les élections au Québec,
texte destiné au personnel
enseignant.

Deuxième partie

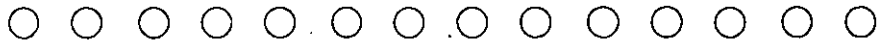
Les élections au Québec:
comme un grand spectacle,
texte à l'intention des élèves.

Troisième partie

Activités d'apprentissage
comprenant des démarches
pédagogiques complètes en
sciences humaines, en forma-
tion personnelle et sociale, en
français et en éducation
musicale. Les sept activités
proposées sont toutes en
relation avec les objectifs des
programmes d'études de ces
disciplines.

Quatrième partie

Guide pratique pour tenir une
élection à l'école primaire,
destiné à l'enseignante ou à
l'enseignant.



Tous ces documents sont reproductibles et vous pouvez les utiliser à votre guise. Vous trouverez aussi des fiches qui accompagnent les activités de la troisième partie. Elles sont reproductibles et portent le numéro de l'activité. Par exemple, F.1 signifie une fiche de la première activité. Ce chiffre est suivi d'un autre qui donne l'ordre d'utilisation dans le déroulement de l'activité; par exemple, F.1.2 indique la deuxième fiche de la première activité.

À cela s'ajoute un formulaire d'évaluation vous permettant de nous faire connaître votre réaction à la suite de l'utilisation de ce matériel en milieu scolaire. Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre.

Dans le but d'intégrer le plus aisément possible cet outil pédagogique à votre gestion de classe, nous proposons la démarche décrite ci-dessous.

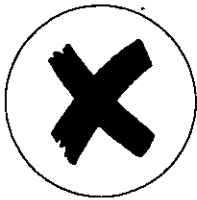
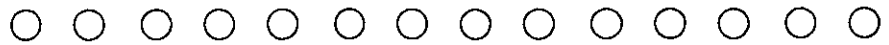
- L'enseignante ou l'enseignant lit le texte qui lui est destiné.
- Elle ou il présente aux élèves les différentes activités pédagogiques proposées. Le texte destiné aux élèves sera utilisé au cours de l'activité 3. L'activité 7 sera présentée par la ou le spécialiste en éducation musicale.
- L'enseignante ou l'enseignant, avec l'aide des élèves, prépare la tenue d'une élection et utilise alors le guide pratique.

Par cette dernière étape, les enfants peuvent vraiment mettre en application les notions apprises pendant les activités.

Nous souhaitons vivement que le présent document puisse contribuer à sensibiliser l'enfant à l'exercice des droits démocratiques.

**Les élections
à l'école
primaire**

PREMIÈRE PARTIE



**Les élections
au Québec**



Les élections au Québec

1. LA DÉMOCRATIE

La population du Québec possède un outil dont l'importance, l'utilité et la force demeurent encore inconnues dans de nombreux endroits au monde. Il constitue un moyen de changement politique, social et culturel dans notre société. Cet outil, c'est le pouvoir pour chaque citoyenne et citoyen d'élire librement ceux et celles qui vont les gouverner.

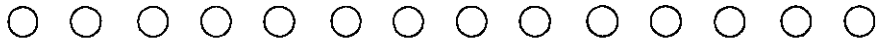
Les fondements de notre système électoral tirent leur substance des principes mêmes de la démocratie. C'est ainsi qu'au Québec :

- le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ;
- la liberté des citoyennes et des citoyens est respectée ;
- les citoyennes et les citoyens ont des droits égaux.

Ce sont ces valeurs essentielles qui permettent de tenir des élections libres et justes au cours desquelles le peuple se donne des représentantes et des représentants politiques.

2. POURQUOI FAIT-ON DES ÉLECTIONS?

Puisqu'en démocratie, le pouvoir appartient au peuple, les citoyennes et les citoyens doivent choisir les personnes les plus à même de les représenter. C'est par un vote secret que sont désignés les députées et les députés et qu'est choisi l'un des partis politiques pour exercer le pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec.



Mais là n'est pas la seule fonction des élections. La population de chaque région en profite aussi pour faire connaître ses besoins et ses priorités. Elle y voit un moyen de donner son opinion sur la performance des personnes élues du parti au pouvoir ou sur celle des partis d'opposition, ou encore, de signifier son accord ou son désaccord à l'égard d'un projet de société.

3. HISTORIQUE

Au Québec, notre système politique est un régime parlementaire hérité de l'Angleterre.

Il y a maintenant 200 ans que les Québécoises et les Québécois peuvent exercer leur droit de vote. En effet, la première campagne électorale remonte à 1792. Mais cela ne se passait pas comme aujourd'hui! À cette époque, les élections pouvaient durer plusieurs jours, les partis politiques n'existaient pas, et un candidat pouvait se présenter dans plusieurs comtés à la fois. Certains comtés avaient même droit à deux députés!

Depuis le milieu du XIX^e siècle, le mode de scrutin fait en sorte que le plus grand nombre de votes permet l'élection d'une seule personne par circonscription, lors d'un scrutin qui est tenu le même jour à l'échelle de tout le Québec.

Dans notre histoire politique, la démocratie a subi quelques accrocs. Ainsi, pendant longtemps, le droit de vote a été lié au sexe, à la propriété ou à d'autres critères. Par exemple, à une certaine époque, le droit de vote était réservé aux propriétaires et à certains locataires seulement. De plus, les femmes québécoises ont perdu leur droit de vote en 1849 et ne l'ont récupéré qu'en 1940. Ces problèmes n'existent plus chez nous, mais subsistent malheureusement à différents endroits dans le monde.

4. LE DROIT DE VOTE

De nos jours, toute personne de citoyenneté canadienne de 18 ans et plus et domiciliée au Québec depuis six mois peut voter ou se porter candidate à une élection.

Le droit de vote est d'une importance capitale. C'est un instrument de communication essentiel entre la population et le gouvernement. C'est aussi un privilège que nous possédons et nous



avons le devoir de l'utiliser. Car plus il y a de citoyennes et de citoyens qui participent aux élections, plus la démocratie est en bonne santé.

5. LES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

Un parti politique est un regroupement de personnes composé d'une ou d'un chef et de plusieurs membres qui défendent les mêmes idées de base. Leur but est d'obtenir le pouvoir et de former le gouvernement.

Il y a plusieurs partis politiques au Québec, dont certains sont très connus : le Parti libéral du Québec, le Parti Québécois ; d'autres le sont beaucoup moins : le Parti Vert du Québec, le Parti Citron.

Ces partis ont un programme politique dans lequel ils proposent certaines idées ; pendant la campagne électorale, ils demandent à la population de les appuyer. C'est alors qu'ils présentent des candidates et des candidats dans les différentes circonscriptions en vue de les faire élire. Le jour du vote, les électrices et les électeurs choisissent parmi ces personnes qui sera leur députée ou leur député.

6. LA REPRÉSENTATIVITÉ

6.1 LA CARTE ÉLECTORALE

Afin que toutes les citoyennes et tous les citoyens soient bien représentés à l'Assemblée nationale, le territoire du Québec a été découpé en 125 parties. Ces divisions sont appelées circonscriptions.

Les circonscriptions sont définies d'après différents facteurs. En général, elles contiennent à peu près le même nombre d'électrices et d'électeurs. Elles sont délimitées de façon à respecter les barrières physiques naturelles ou celles créées par les gens. Ainsi, les limites d'une circonscription sont parfois déterminées par une rivière, une montagne, ou encore une autoroute, des voies ferrées, les limites d'une municipalité.

Finalement, on tente de regrouper les personnes en tenant compte des préoccupations et des caractéristiques sociales qu'elles ont



en commun, de façon qu'elles aient le sentiment de faire partie d'une communauté homogène.

Actuellement, le Québec compte 125 circonscriptions qui portent toutes un nom différent.

6.2 LE MODE DE SCRUTIN

Chaque circonscription est représentée à l'Assemblée nationale par une seule personne : la députée ou le député. Le mode de scrutin utilisé au Québec permet à la candidate ou au candidat ayant obtenu le plus de votes dans une circonscription de devenir députée ou député.

7. LA LOI ÉLECTORALE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

7.1 LA LOI ÉLECTORALE

Si l'on veut que les élections soient justes et équitables, il faut établir certaines normes et certains principes qui s'appliquent de façon uniforme à tous. Ces principes sont contenus dans la Loi électorale. La Loi définit les règles du jeu d'une élection et réglemente aussi le financement des partis politiques. Entre autres, elle permet à toutes et à tous de se porter candidates ou candidats : aux pauvres comme aux riches. Elle empêche une personne de voter deux fois, et les grosses entreprises ne peuvent pas « acheter » un parti politique et le contrôler. Cette loi est très efficace. Elle a assaini nos mœurs politiques et garanti la tenue d'élections honnêtes. Les dispositions de la Loi électorale du Québec sont reconnues par plus d'un pays comme d'une grande équité.

7.2 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le directeur général des élections du Québec est la personne désignée par l'Assemblée nationale pour administrer cette loi. Il est en fait le gardien de la démocratie au Québec. C'est pourquoi son rôle est si important.

Sa tâche consiste à :

- veiller au respect de la Loi électorale;
- assurer le bon déroulement des élections;



- informer la population dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote;
- présider la commission chargée de la confection de la carte électorale.

8. LES ÉTAPES D'UNE ÉLECTION

Jetons maintenant un coup d'œil sur le déroulement des élections au Québec.

Voici les étapes les plus importantes de la période électorale :

- déclenchement des élections;
- établissement de la liste électorale (recensement et révision);
- déclaration de candidature;
- vote;
- résultat de l'élection.

8.1 DÉCLENCHEMENT DES ÉLECTIONS

L'annonce des élections est faite par le premier ministre. Il en fixe le moment à sa guise. Cependant, le délai entre deux élections ne doit pas dépasser cinq ans. Cette annonce sonne le branle-bas de combat. C'est une période intense d'activités multiples autant du côté du directeur général des élections que du côté des partis politiques.

8.2 ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ÉLECTORALE

- Recensement des électrices et des électeurs

Dès le déclenchement des élections, les personnes qui ont le droit de vote peuvent s'inscrire sur une liste appelée liste électorale. Les personnes qui ont la responsabilité de passer dans chaque maison au Québec et d'inscrire sur la liste le nom des électrices et des électeurs sont appelées recenseuses ou recenseurs.

- Révision des listes électorales

Une fois le recensement terminé, une période de quelques jours est prévue afin de corriger les erreurs ou les omissions qui se sont produites lors du recensement: c'est la révision.



8.3 DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Dans chacune des 125 circonscriptions, des femmes et des hommes décident de se porter candidates et candidats pour l'un ou l'autre des partis. Le jour du vote, l'électrice et l'électeur auront donc un choix à faire entre ces personnes, mais une seule d'entre elles sera élue.

Dans le but de faire élire le plus grand nombre possible de leurs candidates et candidats, les partis politiques inondent de leur publicité les postes de radio et de télévision, les journaux et les panneaux-réclame. Les chefs s'affrontent, les candidates et les candidats visitent leurs électrices et leurs électeurs de porte en porte. Partout au Québec, c'est la grande euphorie de la campagne électorale. Le directeur général des élections doit veiller à ce que tout se passe dans le respect de la Loi électorale.

8.4 VOTE

- Organisation des bureaux de vote

Afin que tout se déroule comme prévu au moment du scrutin, il faut veiller à la préparation matérielle des bureaux de vote. Dans chaque circonscription, on prend donc les dispositions nécessaires afin que le nom de toutes les candidates et de tous les candidats d'une circonscription apparaisse sur le bulletin de vote. On doit aussi s'assurer d'avoir à sa disposition tous les outils indispensables pour l'élection: les tables, les boîtes de scrutin, les bulletins de vote, la liste électorale, les isolements et les crayons.

- Jour du scrutin

Dans chaque bureau de vote, plusieurs collaborent au déroulement de l'élection. La personne responsable du bureau de vote s'appelle la scrutatrice ou le scrutateur. Cette personne est assistée d'une ou d'un secrétaire. Tous les candidats et candidates peuvent avoir un représentant ou une représentante qui vérifie si tout se passe bien.

Dès 10 h, l'électrice ou l'électeur peut se présenter au bureau de vote. Elle ou il s'identifie, prend le bulletin de vote qui lui est remis et se dirige vers l'isoloir. Elle ou il inscrit alors une marque dans le cercle situé à la droite du nom de la candidate ou du candidat de son choix. Les quatre signes acceptés sont les suivants: +, ×, √, -. Après avoir voté, l'électrice ou l'électeur dépose son bulletin de vote dans la boîte de scrutin. Personne ne peut savoir pour qui elle ou il a voté. Son vote est secret.



8.5

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

À 20 h, on ferme tous les bureaux de vote. La scrutatrice ou le scrutateur compte les bulletins de vote en présence de la ou du secrétaire et des représentantes ou représentants des candidates ou des candidats. C'est à ce moment que l'on sait enfin qui est élu députée ou député de la circonscription.

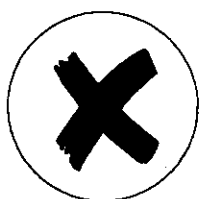
Le parti politique qui fait élire le plus grand nombre de députées et de députés forme le gouvernement. La chef ou le chef de ce parti devient donc la première ministre ou le premier ministre du Québec. De façon courante, on dit des députées et des députés élus qui sont d'un autre parti politique qu'ils sont dans l'opposition.

Ainsi, c'est la population qui décide. Par la structure même du système électoral québécois, le peuple du Québec choisit librement ses représentantes et ses représentants.

Mieux vaudrait ne jamais perdre de vue l'importance du droit de vote. C'est une grande chance que de pouvoir exprimer notre opinion sur les décisions que prennent nos élues et élus. Le fait de voter constitue en quelque sorte le premier jalon de la participation d'un peuple aux affaires publiques.

**Les élections
à l'école
primaire**

DEUXIÈME PARTIE



**Les élections
au Québec:
comme un
grand
spectacle**

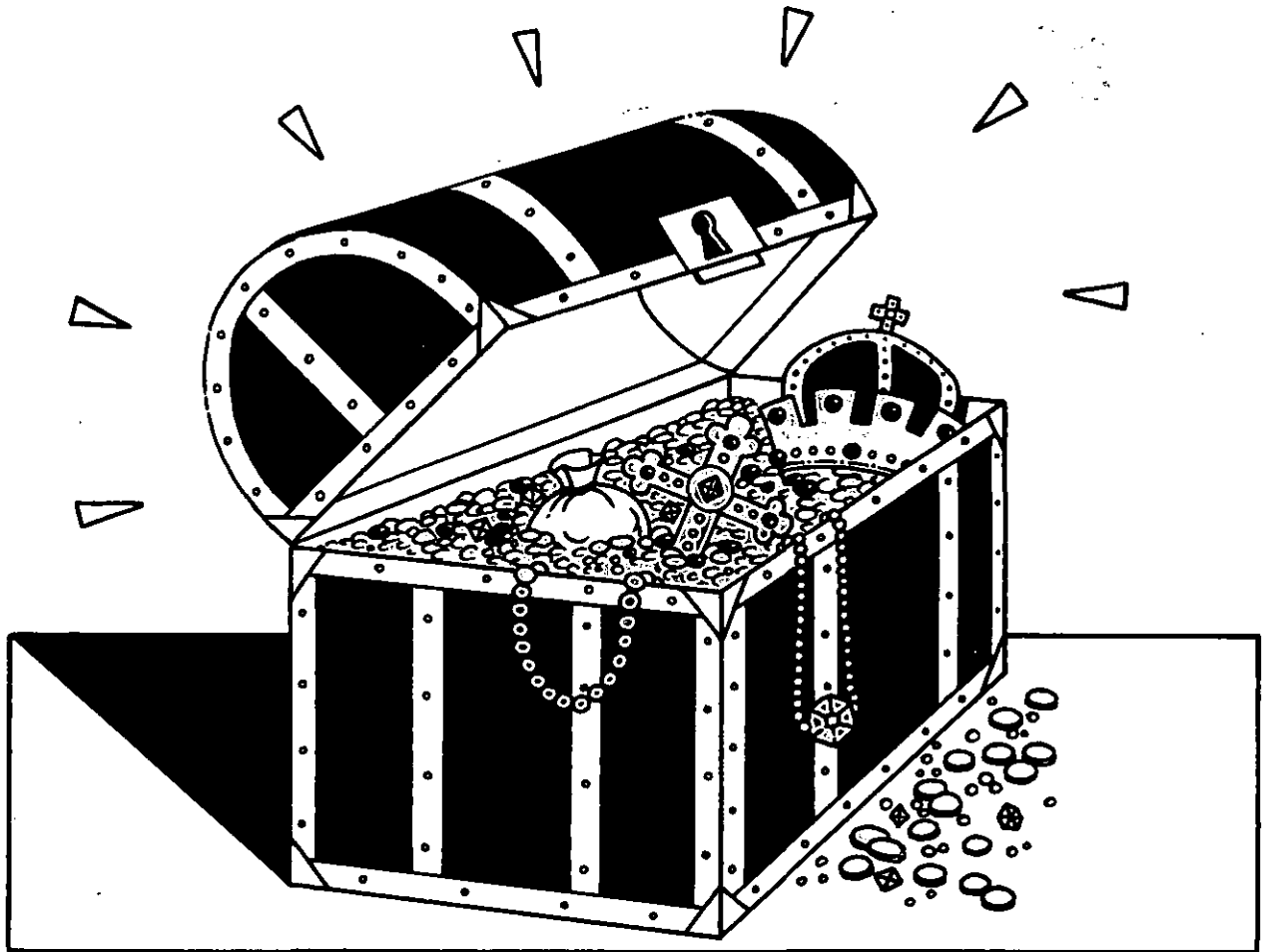


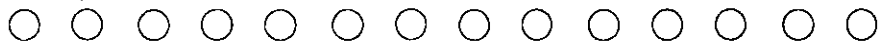
9. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC: COMME UN GRAND SPECTACLE

9.1 Savais-tu qu'il y a un fabuleux trésor caché au Québec? Ce trésor est si précieux qu'à bien des endroits dans le monde, des gens luttent pour l'obtenir alors que nous, on l'a à la portée de la main. Ce trésor, c'est la « démocratie ».

La démocratie, c'est une façon de vivre selon laquelle toutes les personnes sont libres et égales entre elles. Le pouvoir appartient alors au peuple et non à quelques personnes qui décident tout sans jamais rendre de comptes aux autres. Et cela, c'est vraiment précieux.

Les élections au Québec, c'est une façon de mettre en pratique la **démocratie**.





9.2 Une élection, c'est comme un grand spectacle de musique. Toi, tu es libre de préférer un groupe à un autre et tu choisis celui que tu aimes le plus. Les élections, c'est pareil. Elles nous permettent de choisir parmi nos semblables les meilleures personnes pour nous représenter. En votant, on choisit une première ministre ou un premier ministre et son équipe pour qu'ils forment le gouvernement.

9.3 Tu aimes probablement tout savoir sur tes vedettes préférées: d'où elles viennent, depuis quand elles jouent de la musique, quel est leur âge. Tu trouveras ici, en résumé, la petite histoire de ce grand spectacle de la politique au Québec.

- La première campagne électorale a eu lieu en 1792, il y a 200 ans. À cette époque, les élections n'étaient pas aussi justes qu'aujourd'hui.
- De 1849 à 1940, les femmes n'avaient pas le droit de voter.
- Notre système politique est un héritage de l'Angleterre.
- Notre façon de voter est la même depuis le milieu du XIX^e siècle: la personne qui obtient le plus grand nombre de votes est élue.

9.4 Il n'y a peut-être pas d'âge pour aimer la musique, mais il y a un âge minimum pour voter aux élections. Il faut être âgé d'au moins 18 ans. Mais cela ne t'empêche pas de voter dans d'autres circonstances: à l'école, dans une équipe sportive ou au terrain de jeu, par exemple.

Il est important de nous servir de notre droit de vote. C'est notre façon de donner notre idée sur ce qui se passe dans la société. Si nous ne le faisons pas, comment veux-tu qu'on tienne compte de notre opinion?



9.5

Un parti politique, c'est un peu comme un groupe rock. C'est un groupe de personnes formé d'une ou d'un chef et de plusieurs membres qui travaillent pour la même cause: conquérir le pouvoir pour les uns, donner une bonne performance pour les autres. Comme en musique, certains groupes ou partis sont très connus, d'autres le sont beaucoup moins.





9.6

Pour donner un spectacle, il faut une scène. La scène ici, c'est le grand territoire du Québec découpé en 125 morceaux. Ces morceaux sont appelés des **circonscriptions**. Les circonscriptions contiennent à peu près le même nombre d'électrices et d'électeurs. Chaque circonscription est représentée par une seule personne: la députée ou le député.





9.7 Un certain nombre de règles régissent un spectacle musical. Par exemple, le spectacle doit commencer et finir à des heures précises, sur une scène de plus ou moins grande dimension; il y a des choses qu'on peut faire et d'autres qu'on ne peut pas se permettre.

Aux élections, ces règles font partie de la **Loi électorale**. Cette loi est très juste et elle définit les règles du jeu d'une élection. Ainsi, nos élections sont sans tricherie.

La personne qui fait appliquer cette loi se nomme le **directeur général des élections**. C'est grâce à lui si tout se déroule bien et que la loi est respectée. C'est un peu l'organisateur et le gardien de l'ordre du spectacle.

9.8 Imagine-toi que le premier ministre vient juste d'annoncer la tenue prochaine d'une élection. Remettons-nous en mémoire le décor.

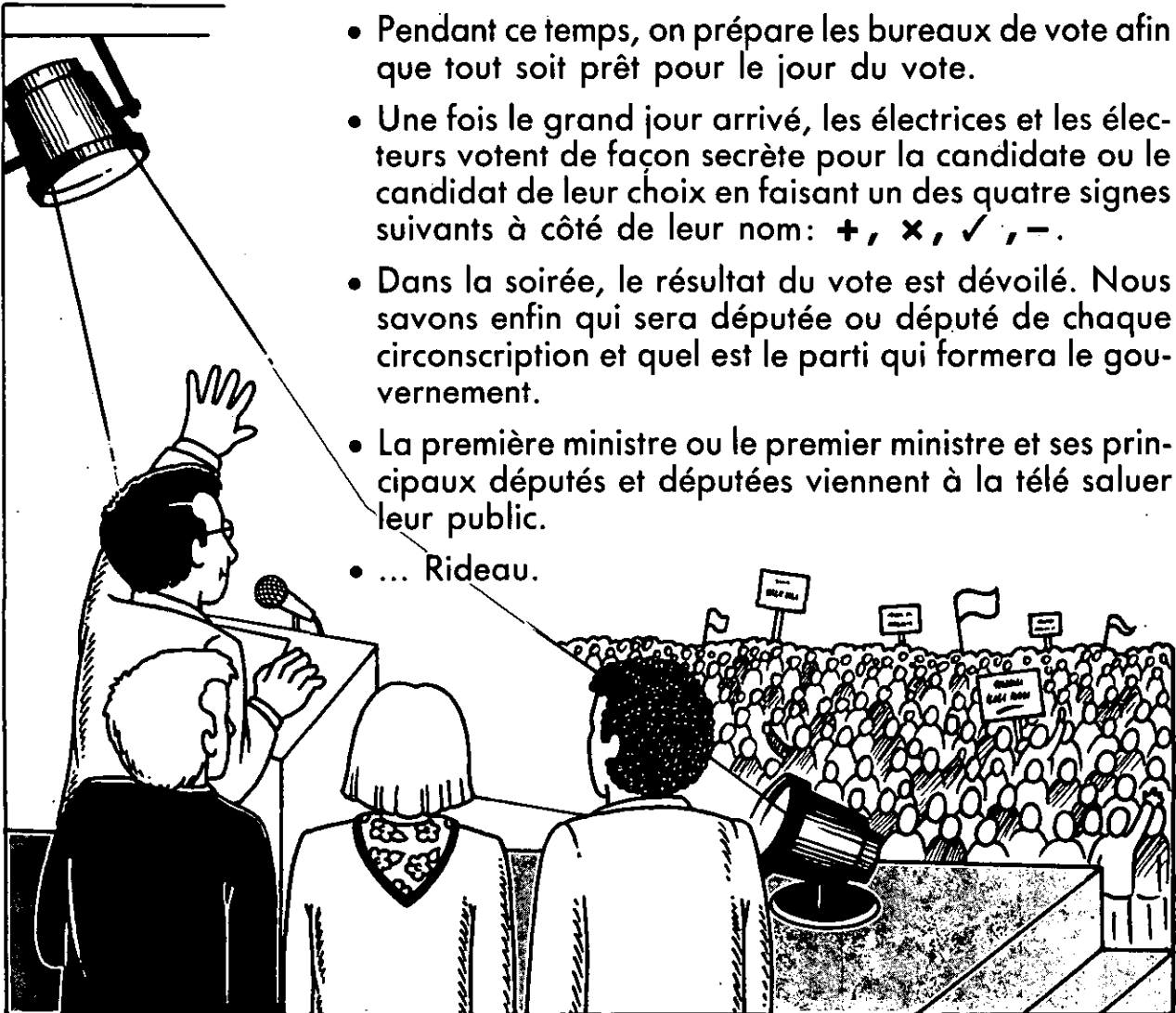
- Le spectacle: c'est l'élection.
- La scène: c'est le Québec divisé en 125 morceaux.
- Les groupes rock: ce sont les partis politiques.
- Les membres du groupe: ce sont les candidates et les candidats. La plupart sont membres d'un parti politique et toutes et tous veulent se faire élire dans une circonscription.
- La chef ou le chef du groupe: c'est la chef ou le chef du parti politique.
- Les admiratrices et les admirateurs du groupe: ce sont les électrices et les électeurs.



- L'organisateur du spectacle: c'est le directeur général des élections.

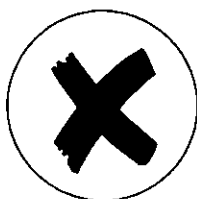
Voici maintenant comment le spectacle se déroule.

- Le directeur général des élections fait en sorte que toutes les électrices et tous les électeurs soient inscrits sur la **liste électorale**.
- Les candidates et les candidats font des discours, défendent leur point de vue et essaient de convaincre les électrices et les électeurs de voter pour eux.
- Les partis politiques font de la publicité à la télé, dans les journaux, dans les rues, partout!
- Pendant ce temps, on prépare les bureaux de vote afin que tout soit prêt pour le jour du vote.
- Une fois le grand jour arrivé, les électrices et les électeurs votent de façon secrète pour la candidate ou le candidat de leur choix en faisant un des quatre signes suivants à côté de leur nom: +, x, ✓, -.
- Dans la soirée, le résultat du vote est dévoilé. Nous savons enfin qui sera députée ou député de chaque circonscription et quel est le parti qui formera le gouvernement.
- La première ministre ou le premier ministre et ses principaux députés et députées viennent à la télé saluer leur public.
- ... Rideau.



**Les élections
à l'école
primaire**

TROISIÈME PARTIE



**Activités
d'apprentissage**



ACTIVITÉ 1 LA VIE EN DÉMOCRATIE

SCIENCES HUMAINES

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif intermédiaire 4.2.1: indiquer divers mécanismes et institutions fondés sur l'exercice formel des droits démocratiques dans son milieu.

Objectif intermédiaire 4.2.2: indiquer diverses situations dans lesquelles on exerce, de façon informelle, des droits démocratiques.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

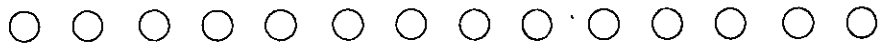
- Amener l'enfant à mieux connaître quelques situations où l'on exerce ses droits démocratiques.

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant pose aux élèves les questions suivantes:
 - « As-tu déjà voté? Où? Dans quelles circonstances? »
 - « As-tu déjà été consulté pour un projet quelconque? Où? Dans quelles circonstances? »
 - « Y-a-t-il des adultes de ta connaissance qui ont vécu ces situations? Où? Dans quelles circonstances? »
- Par une discussion, elle ou il amène les élèves à mentionner divers mécanismes démocratiques: l'élection, le référendum, la réunion d'information ou de consultation. Chaque fois qu'un des termes est énoncé par les élèves, il est écrit au tableau par celui ou celle qui l'a dit ou par la personne qui enseigne.



En équipes de trois (15 minutes)

- Les élèves cherchent, dans leur dictionnaire ou dans un autre volume, la définition des mots écrits au tableau. Elles ou ils les notent sur la fiche 1.1 - Cela veut dire...
- Les élèves font ensuite, à l'aide de la fiche 1.2 - La démocratie, ça existe!, un tableau des diverses institutions où sont appliqués les mécanismes démocratiques: parti politique, syndicat, coopérative, comité d'école, comité de parents, comité de citoyennes et de citoyens et autres. Elles ou ils peuvent utiliser, entre autres, les exemples donnés lors de la discussion ou faire une recherche dans le manuel *Images du Québec*¹, aux pages 198 à 201.

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant fait une mise en commun du travail des équipes et donne aux élèves une information pertinente au sujet des élections et des partis politiques à partir des chapitres 2 et 5 de la première partie du présent document.

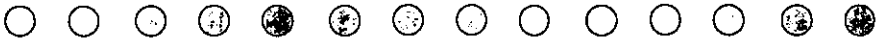
En équipes de trois (15 minutes)

- Les élèves établissent, à l'aide de la fiche 1.3 - La démocratie... pour moi aussi!, une liste de situations où elles et ils exercent à leur façon les droits démocratiques: entre amis, chez les scouts ou les guides, à l'école, dans une équipe sportive. Elles et ils peuvent alimenter leur liste par une recherche effectuée aux pages 194 à 197 du manuel *Images du Québec*².

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant demande aux membres des différentes équipes les exemples et les situations de vie démocratique qu'ils ont trouvés. Elle ou il pose ensuite les questions suivantes:
 - « T'arrive-t-il de vivre des situations où les décisions ne se prennent pas de façon démocratique? Comment cela se passe-t-il? Comment te sens-tu dans ces circonstances? »

1. PICARD, J.-L., *Images du Québec*, Montréal, CEC, 1986, p. 198 à 201.
2. *Ibid.*, p. 194 à 197.



Individuellement (15 minutes)

- Pour terminer, les élèves illustrent par un dessin sur la fiche 1.4 - Moi, j'me sens... ce qu'ils ressentent face à de telles situations.

MATÉRIEL

- Fiche 1.1 - Cela veut dire...
- Fiche 1.2 - La démocratie, ça existe!
- Fiche 1.3 - La démocratie... pour moi aussi!
- Fiche 1.4 - Moi, j'me sens...
- Dictionnaires
- Feuilles, crayons de plomb
- Crayons de couleur
- *Images du Québec* (manuel de l'élève), PICARD, Jean-Luc, Montréal, CEC, 1986, 224 pages.

ÇA VEUT DIRE..

Consigne: cherchez et écrivez la définition de chacun des mots qui suivent.

ÉLECTION**RÉFÉRENDUM****RÉUNION
D'INFORMATION****RÉUNION DE
CONSULTATION**

LA DEMOCRATIE, CA EXISTE!

Consigne : trouvez divers groupes de personnes qui appliquent les mécanismes démocratiques qui sont nommés.

ÉLECTION	RÉFÉRENDUM	RÉUNION D'INFORMATION	RÉUNION DE CONSULTATION



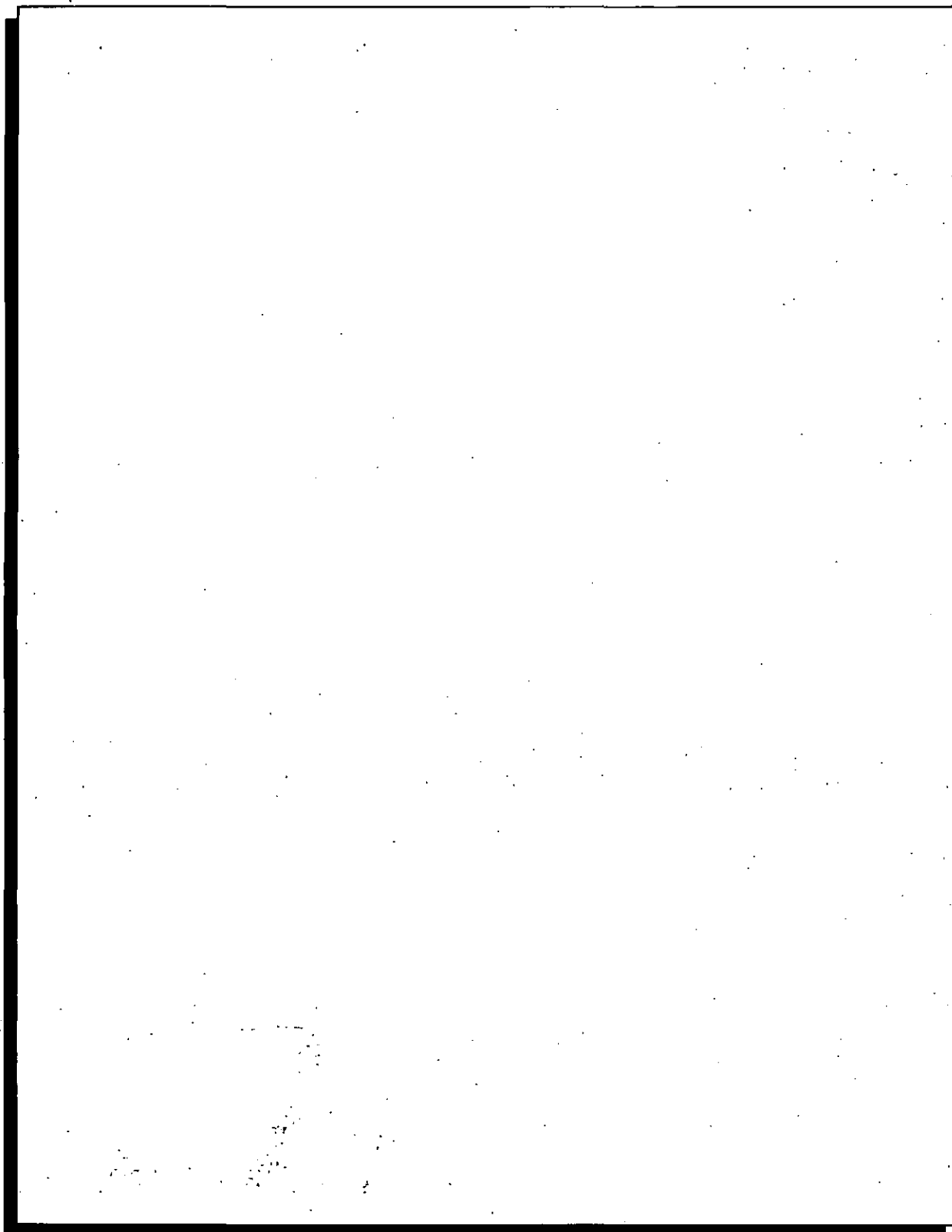
LA DÉMOCRATIE... POUR MOI AUSSI!

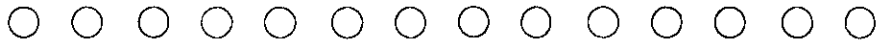
Consigne: vous aussi vous exercez vos droits de façon démocratique; trouvez des situations de votre vie où cela est arrivé.



MOI, J'ME SENS...

Consigne : dessine ce que tu ressens lorsque des décisions ne se prennent pas de façon démocratique.





ACTIVITÉ 2 **CAMPAGNE ANTI-VANDALISME**

FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE
Volet *ÉDUCATION À LA VIE EN SOCIÉTÉ*

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

- Objectif intermédiaire 5.2: identifier les besoins que satisfait l'utilisation de biens et services.
- Objectif intermédiaire 5.3: relever dans son milieu des exemples où les biens et services publics ont subi des dommages matériels importants.
- Objectif intermédiaire 5.5: imaginer les motifs qui amènent les personnes à commettre volontairement des actes de vandalisme.
- Objectif intermédiaire 5.6: connaître les conséquences personnelles et sociales des actes de vandalisme.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

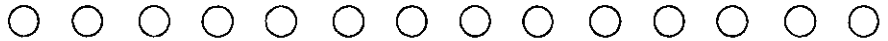
- Permettre à l'enfant de prendre conscience des méfaits du vandalisme causés au matériel électoral.

DÉROULEMENT

Durée totale: 50 minutes

En groupe (20 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant pose aux élèves les questions suivantes pour stimuler une discussion:
 - « As-tu déjà vu de la publicité en relation avec une élection municipale, provinciale ou fédérale? Quelle forme prenait-elle? » (annonces à la télé, à la radio, dans les journaux ou les dépliants, sur les poteaux ou les panneaux-réclame)



- « À quoi sert cette publicité? » (informer la population, faire connaître les candidates et les candidats, les idées ou le programme d'un parti politique)
- « As-tu déjà vu des affiches ou des panneaux-réclame ayant subi des dommages à cause du vandalisme? Décris la situation? » (pancartes jetées par terre ou déchirées, panneaux « barbouillés », messages irrespectueux écrits à la main sur des panneaux publicitaires, etc.)
- « Quels sont les motifs qui amènent les personnes à commettre ces actes? » (la jalousie, la rivalité, la compétition, le non-respect de l'adversaire, l'insatisfaction par rapport à un politicien connu, etc.)
- La personne qui donne le cours demande ensuite aux enfants d'énumérer les conséquences, pour la société, d'actes de vandalisme sur du matériel publicitaire électoral. Elle écrit leurs réponses au tableau.

Réponses possibles :

- perte d'une source d'information
- coûts pour la société
- laideur
- limite du matériel disponible
- perte de temps, d'énergie et d'argent pour ceux qui ont installé le matériel publicitaire.

En équipes de quatre (30 minutes)

- Les élèves fabriquent des panneaux-réclame à l'aide de grands cartons et de crayons de couleur. Sur le côté gauche du carton, les élèves illustrent ce qu'elles ou ce qu'ils peuvent faire, lors d'une élection, pour respecter et faire respecter le matériel publicitaire électoral et écrivent, sur le côté droit, une conséquence que cela peut avoir pour eux et pour la société. Ces panneaux-réclame peuvent être affichés dans la classe, ou à divers endroits dans l'école à l'occasion d'une élection, pour inciter les élèves à respecter les affiches électorales.

MATÉRIEL

- Tableau et craie
- Cartons et crayons de couleur



ACTIVITÉ 3 UN DISCOURS ÉLECTORAL... DE VEDETTES!

FRANÇAIS

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

- | | |
|-----------|---|
| Objectif: | lecture de textes à caractère informatif |
| Objectif: | rédaction de textes à caractère incitatif |

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Amener l'enfant à se rendre compte de l'importance du caractère incitatif dans un discours électoral.

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

En groupe (15 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant demande aux élèves de raconter ce qu'elles ou ce qu'ils connaissent des élections. Chaque élève lit individuellement le texte de la deuxième partie *Les élections au Québec: comme un grand spectacle*.
- La personne qui enseigne interroge les élèves sur leur chanteuse préférée ou leur chanteur préféré. Elle leur demande ensuite d'imaginer que cette personne veut se présenter aux élections:
 - « Suppose que ta vedette préférée vient de t'appeler pour te dire qu'elle se présente aux élections et elle veut que tu lui écrives un discours. »
- Après avoir laissé un moment de silence pour que les élèves imaginent la situation, l'enseignante ou l'enseignant leur pose les questions suivantes:
 - « Ta vedette préférée aurait-elle le même message électoral que nos politiciennes et nos politiciens? »
 - « Quel serait son message? »
 - « Quels moyens spectaculaires utiliserait-elle pour convaincre son public de voter pour elle? »



- « Quelles promesses extraordinaires cette vedette serait-elle prête à faire pour inciter les gens à voter pour elle? »
- La personne qui donne le cours fait comprendre aux élèves qu'elles et qu'ils doivent écrire le texte à la première personne (donc en utilisant le « je ») puisqu'elles et qu'ils ont à s'imaginer que c'est leur vedette préférée qui prononcera leur discours.

Pendant la composition du discours, elle aide les élèves en suggérant à l'occasion un mot ou une expression de façon à conserver au texte son caractère incitatif.

En équipes de trois (30 minutes)

- Chaque équipe se choisit une vedette et compose à son intention un discours qui doit contenir des arguments incitant les électrices et les électeurs à voter « du bon bord ». Ce discours est ensuite écrit sur la fiche 3.1 — Mon discours électoral. Après la révision du texte, une ou un membre de l'équipe, conseillé par les élèves de son équipe, s'exerce à prononcer le discours qu'elles et qu'ils viennent de créer.

En groupe (25 minutes)

- Chaque discours est ensuite présenté à la classe. Après chaque présentation, l'enseignante ou l'enseignant pose aux élèves la question suivante :
 - « Ce discours nous incitait-il vraiment à voter pour la candidate ou le candidat? »

Lorsque tous ont terminé, elle ou il remet à chaque élève un bulletin de vote et l'on procède au vote secret pour élire, à partir des discours entendus, la vedette qui a les meilleurs arguments.

- Elle ou il fait ensuite le décompte des votes et proclame la vedette élue.
- Pour réaliser cette activité, la personne qui donne le cours peut se référer au *Guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire* qui se trouve en quatrième partie du présent document.

MATÉRIEL

- Texte de la deuxième partie *Les élections au Québec : comme un grand spectacle* pour chaque élève
- Fiche 3.1 - Mon discours électoral
- Bulletins de vote

MON DISCOURS ÉLECTORAL

Consigne: écrivez le discours qui pourra faire élire votre vedette.

Lined writing area for the electoral speech.



ACTIVITÉ 4 VIVRE AVEC LES LOIS...

FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE
Volet *ÉDUCATION À LA VIE EN SOCIÉTÉ*

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

- Objectif intermédiaire 10.4: nommer différentes lois dans la société québécoise.
- Objectif intermédiaire 10.5: identifier les raisons d'être des lois.
- Objectif intermédiaire 10.6: nommer les personnes chargées de faire observer la loi.
- Objectif intermédiaire 10.9: exprimer son opinion personnelle sur cette loi.
- Objectif intermédiaire 10.10: identifier les implications du non-respect de cette loi.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

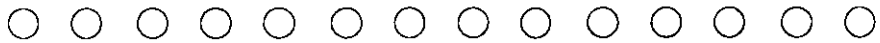
- Amener l'enfant à reconnaître l'existence et la raison d'être de la Loi électorale.

DÉROULEMENT

Durée totale: 70 minutes

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant commence l'activité en demandant aux élèves de nommer quelques lois qu'elles ou qu'ils connaissent, par exemple, la loi sur la langue, la loi de la protection de la jeunesse, la loi sur l'environnement. Elle ou il leur demande ensuite d'expliquer à quoi sert chaque loi mentionnée.



Individuellement (10 minutes)

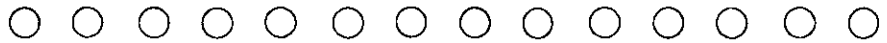
- Les élèves lisent la fiche 4.1 — Les élections au Québec : comme un grand spectacle.

En groupe (15 minutes)

- Après la lecture, la personne qui donne le cours pose aux élèves les questions suivantes:
 - « Peux-tu me parler maintenant d'une autre loi? »
 - « À quoi sert la Loi électorale? »
 - « Qui est chargé de la faire appliquer? Quel est son rôle? »

Elle complète les réponses des enfants à partir des renseignements donnés au chapitre 7 de la première partie du présent document, *La Loi électorale et le directeur général des élections*. Les élèves établissent ensuite, par une discussion avec l'enseignante ou l'enseignant, les conséquences pour la société du non-respect de cette loi:

- injustice:
 - s'il n'y avait pas de limite pour les dépenses électorales, seules les personnes riches pourraient être élues;
 - si le déroulement du vote n'était pas surveillé, les personnes ayant obtenu le plus grand nombre de votes ne seraient pas nécessairement élues;
 - s'il n'y avait pas de règles concernant les listes électorales, ton nom pourrait être rayé de la liste et tu ne pourrais pas voter;
- illégalité:
 - si le déroulement du vote n'était pas surveillé, une personne pourrait voter deux fois;
- violence:
 - si le vote n'était pas secret, on pourrait t'intimider ou te battre pour avoir voté pour une candidate ou un candidat plutôt qu'une autre ou qu'un autre;



- menace: — si le vote n'était pas secret, on pourrait t'obliger à voter pour une candidate ou un candidat qui ne correspond pas à ton choix.

En équipes de trois (25 minutes)

- Les élèves préparent des improvisations ou des jeux mimés pour illustrer une situation où la Loi électorale est respectée ou n'est pas respectée.

Exemples:

- un groupe décide d'élire une personne; une autre personne puissante s'impose et prend sa place;
- une personne pauvre se présente comme candidate et observe la Loi électorale; une autre paie les gens pour obtenir leur vote;
- il y a un vote à main levée; les personnes qui ont perdu l'élection bousculent celles qui ont voté contre elles.

En groupe (20 minutes)

- Après les présentations des diverses situations, la personne qui enseigne conclut l'activité avec la question suivante:
 - « À ton avis, la Loi électorale est-elle juste? Est-elle utile? »

MATÉRIEL

- Fiche 4.1 - Les élections au Québec: comme un grand spectacle.
- Texte *La Loi électorale et le directeur général des élections* (première partie du présent document, chapitre 7).

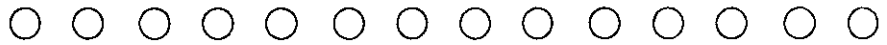
9. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC: COMME UN GRAND SPECTACLE

9.7 Un certain nombre de règles régissent un spectacle musical. Par exemple, le spectacle doit commencer et finir à des heures précises, sur une scène de plus ou moins grande dimension; il y a des choses qu'on peut faire et d'autres qu'on ne peut pas se permettre.

Aux élections, ces règles font partie de la **Loi électorale**. Cette loi est très juste et elle définit les règles du jeu d'une élection. Ainsi, nos élections sont sans tricherie.

La personne qui fait appliquer cette loi se nomme le **directeur général des élections**. C'est grâce à lui si tout se déroule bien et que la loi est respectée. C'est un peu l'organisateur et le gardien de l'ordre du spectacle.





ACTIVITÉ 5 DES DROITS ET LIBERTÉS POUR TOUTES ET TOUS

SCIENCES HUMAINES

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif intermédiaire 4.4.1 : décrire quelques situations où les droits et libertés des citoyennes et des citoyens sont susceptibles d'être lésés.

Objectif intermédiaire 4.4.3 : à partir des faits de l'actualité mondiale, indiquer quelques situations où l'exercice des droits et libertés démocratiques est réduit ou empêché.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

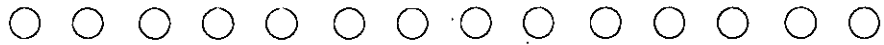
- Amener l'enfant à comprendre la nécessité de respecter les droits et libertés démocratiques.

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant interroge les élèves:
 - « Dernièrement, as-tu entendu parler de situations dans le monde où les droits et libertés des personnes ne sont pas respectés? »
 - « Peux-tu m'en citer quelques-unes? » (discrimination sexuelle, raciale, religieuse, désinformation, droit au travail, droit de vote non reconnu à toutes et à tous)
 - « Crois-tu que dans les faits de l'actualité, on puisse trouver des exemples d'endroits où l'on empêche les gens de voter? »



En équipes de trois (20 minutes)

- À partir d'extraits vidéo d'émissions d'information ou de bulletins de nouvelles, d'articles de journaux ou de revues, ou encore en utilisant le manuel *Images du Canada* de J.-L. Picard (pages 154 à 157), les élèves font une recherche dans les faits de l'actualité. Elles et ils tentent de retracer des situations où le droit de vote, le droit de former un parti politique ou le droit d'exprimer son opinion sur le gouvernement ne sont pas respectés. Elles et ils notent les résultats de ces recherches sur la fiche 5.1 - Non à la démocratie.

En groupe (15 minutes)

- Lorsque tous et toutes ont terminé, la personne qui donne le cours permet à chacune des équipes d'échanger le fruit de son travail avec le groupe.
- Elle demande ensuite aux élèves si elles ou s'ils croient que les trois droits fondamentaux, dont on a parlé tantôt, sont respectés au Québec. Pour stimuler la discussion, l'enseignante ou l'enseignant donne quelques informations puisées au chapitre 1, *La démocratie*, et au chapitre 4, *Le droit de vote*. En parallèle, les enfants peuvent se documenter rapidement avec la fiche 5.2 - Les élections au Québec: comme un grand spectacle.

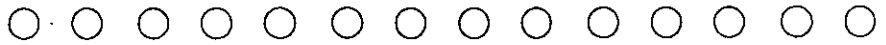
En équipes de trois (15 minutes)

- La personne qui enseigne découpe les phrases de la fiche 5.3 - Droits respectés, droits non respectés en s'assurant qu'il y a autant de phrases que d'équipes. Elle peut aussi trouver elle-même des phrases plus près des situations vécues par les élèves de l'école. Chaque phrase présente une situation différente où un droit est respecté ou bafoué.

Un ou une élève de chacune des équipes pige un carton et prend, avec les élèves de son équipe, quelques minutes pour préparer un jeu de rôle sur la situation décrite.

En groupe (15 minutes)

- Chaque équipe présente sa situation au groupe.



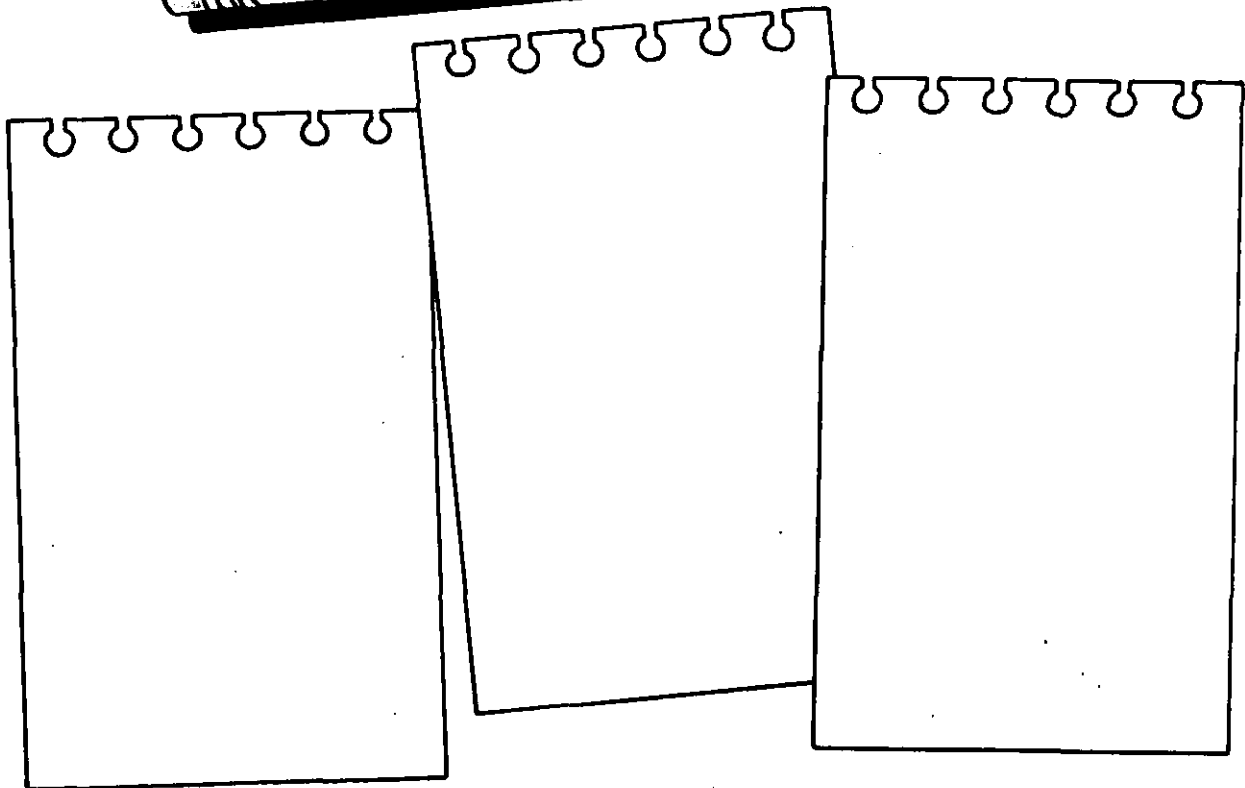
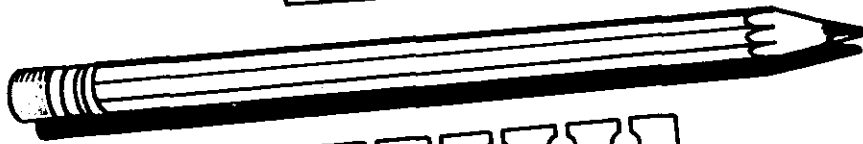
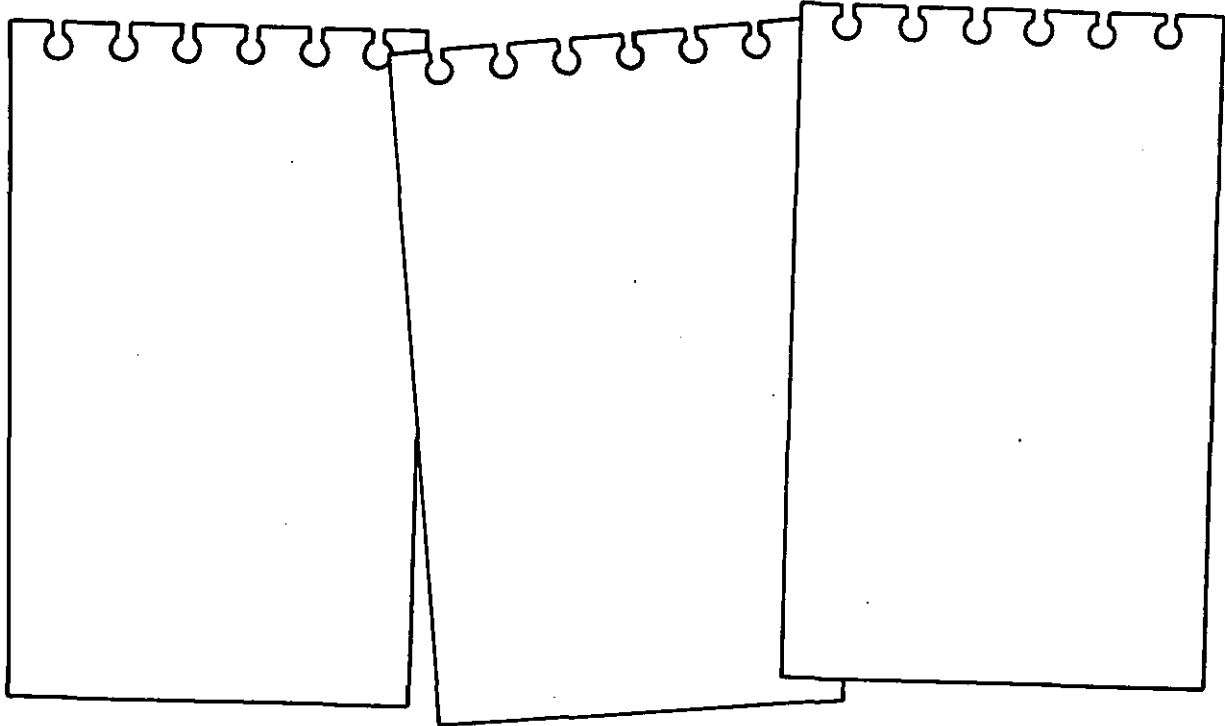
MATÉRIEL

- Fiche 5.1 - Non à la démocratie
- Fiche 5.2 - Les élections au Québec: comme un grand spectacle
- Fiche 5.3 - Droits respectés, droits non respectés (les phrases sont découpées pour que chaque équipe en ait une)
- Articles de journaux ou de revues
- Livre *Images du Canada* (manuel de l'élève), PICARD, Jean-Luc, Montréal, CEC, 1987, 224 pages
- Vidéocassette préparée par l'enseignante ou l'enseignant
- Texte *Les élections au Québec*, chapitres 1 et 4

F.5.1

NON À LA DÉMOCRATIE

Consigne: notez toutes les situations où, selon vous, les droits démocratiques ne sont pas respectés.

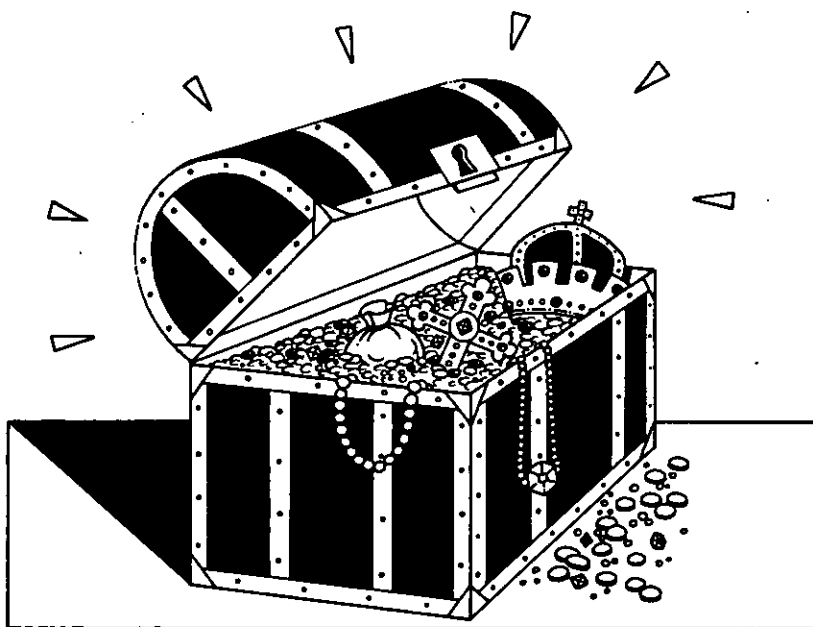


9. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC: COMME UN GRAND SPECTACLE

9.1 Savais-tu qu'il y a un fabuleux trésor caché au Québec? Ce trésor est si précieux qu'à bien des endroits dans le monde, des gens luttent pour l'obtenir alors que nous, on l'a à la portée de la main. Ce trésor, c'est la « démocratie ».

La démocratie, c'est une façon de vivre selon laquelle toutes les personnes sont libres et égales entre elles. Le pouvoir appartient alors au peuple et non à quelques personnes qui décident tout sans jamais rendre de comptes aux autres. Et cela, c'est vraiment précieux.

Les élections au Québec, c'est une façon de mettre en pratique la **démocratie**.



9.4 Il n'y a peut-être pas d'âge pour aimer la musique, mais il y a un âge minimum pour voter aux élections. Il faut être âgé d'au moins 18 ans. Mais cela ne t'empêche pas de voter dans d'autres circonstances: à l'école, dans une équipe sportive ou au terrain de jeu, par exemple.

Il est important de nous servir de notre droit de vote. C'est notre façon de donner notre idée sur ce qui se passe dans la société. Si nous ne le faisons pas, comment veux-tu qu'on tienne compte de notre opinion?

DROITS RESPECTÉS, DROITS NON RESPECTÉS

Une élève lève la main pour parler et une autre élève répond à sa place.

En revenant le lundi matin, les appareils de jeu dans la cour d'école sont endommagés.

Quelques élèves vont au cours de morale et les autres ont bien hâte de savoir ce qu'elles ou qu'ils y ont appris.

Après une bagarre dans la cour d'école, l'aide de la directrice a permis à deux élèves de se parler et de se comprendre.

Le « prof » oblige les élèves à toujours former les mêmes équipes.

Un élève prend et détériore les choses d'un autre élève, et personne n'intervient.

Dans chaque classe, on élit une ou un élève comme représentante ou représentant au conseil des élèves de l'école.

Les gars de sixième agacent une fille de cinquième parce qu'elle s'est maquillée.

Une enseignante respecte une élève qui a des difficultés et l'aide à réussir selon ses capacités.

Un groupe de « grands » terrorisent les plus jeunes.





ACTIVITÉ 6 MOTS DRÔLES ET DRÔLES DE MOTS!

FRANÇAIS

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif: lecture de textes à caractère informatif

Objectif: rédaction de textes à caractère poétique ou ludique

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Permettre à l'enfant de se familiariser avec le vocabulaire relatif aux élections.

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

Individuellement (15 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant passe aux enfants la fiche 6.1 - Le lexique et leur demande de la lire. Elle ou il découpe les mots de la fiche 6.2 - Liste des termes du lexique, de façon à créer des sons de une à deux syllabes. (Exemple: le mot candidate peut donner CAN et DIDATE). Les mots coupés sont mélangés ensemble et sont épinglés pêle-mêle au babillard.
- Chaque élève reçoit de l'enseignante ou l'enseignant un carton rectangulaire et vierge (20 cm sur 8 cm) ainsi qu'un des cinq débuts de phrases de la fiche 6.3 - Si tu imagines... Les élèves n'ont pas toutes et tous la même phrase. Quelques élèves travailleront sur la phrase a, d'autres sur la phrase b, et ainsi de suite. Il est donc important que les élèves gardent leur phrase secrète.
- Par un exercice de visualisation, chaque enfant imagine différentes façons humoristiques de compléter la phrase qui lui a été attribuée. Elle ou il écrit ensuite cette fin de phrase sur le carton reçu précédemment.



En groupe (30 minutes)

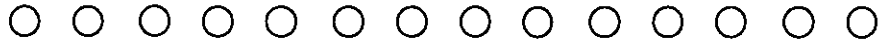
- La personne qui donne le cours écrit sur un carton: « Le ou la dit: si j'étais élu ou élue aux élections... » et elle l'épingle au centre du babillard. Elle demande ensuite à une ou un élève de venir créer le nom d'un personnage imaginaire en associant diverses syllabes obtenues à partir des mots découpés en début d'activité et de placer ce nom entre les mots « Le ou la » et « dit » de la phrase affichée au babillard.
- Elle explique alors à toute la classe que les personnages imaginaires se sentent excités à l'idée de devenir députées ou députés et ont vraiment de drôles de réactions. L'élève ajoute alors à la droite du babillard la fin de phrase humoristique qu'elle ou qu'il a créée auparavant sur son petit carton. Voici un exemple de phrase qui pourrait être dite par un personnage fictif: « Le DÉ LEC TO CIR dit: SI J'ÉTAIS ÉLU AUX ÉLECTIONS... JE SAUTILLERAI TOUT PARTOUT ET JE VOLERAI EN CERCLE DANS LES AIRS EN GROGNANT! »
- L'enseignante ou l'enseignant continue l'activité en demandant à chaque élève de venir créer un nouveau personnage et de l'associer à une nouvelle phrase. Elle ou il demande aux élèves de commenter l'activité quant aux résultats des différentes opérations de permutation et de substitution et les amène à s'imaginer l'apparence du nouveau personnage créé par l'assemblage des parties de mots.

En groupe (15 minutes)

- La personne qui enseigne demande aux élèves de réformer à tour de rôle un mot du lexique en remplaçant les cartons dans le bon ordre. Le groupe tente alors d'expliquer en termes simples la signification de chaque mot reconstitué.

Individuellement (15 minutes)

- Pour terminer l'activité, chaque élève dessine le personnage qu'il a créé sur la fiche 6.4 - Portrait d'un drôle d'ami.



MATÉRIEL

- Fiche 6.1 - Le lexique
- Fiche 6.2 - Liste des termes du lexique (pour découper)
- Fiche 6.3 - Si tu imagines... (découpée en phrases séparées selon le nombre d'élèves)
- Fiche 6.4 - Portrait d'un drôle d'ami
- Ciseaux
- Cartons de 20 cm sur 8 cm pour chaque élève
- Grand carton pour écrire: LE OU LA
DIT: SI J'ÉTAIS ÉLU OU ÉLUE AUX ÉLECTIONS...
- Punaises, épingles ou colle
- Babillard

LE LEXIQUE

1. **Démocratie:**
régime politique dans lequel les personnes sont égales entre elles, leur liberté est respectée et elles ont le pouvoir d'élire leurs représentantes et leurs représentants.
2. **Liste électorale:**
liste sur laquelle sont inscrits les noms des électrices et des électeurs.
3. **Circonscription:**
division du territoire du Québec regroupant chacune à peu près le même nombre d'électrices et d'électeurs.
4. **Campagne électorale:**
période qui précède le jour des élections pendant laquelle les candidates et les candidats essaient de convaincre les électrices et les électeurs de leur accorder leur vote.
5. **Parti politique:**
regroupement de plusieurs personnes qui cherchent à exercer le pouvoir et qui défendent les mêmes idées.
6. **Candidate ou candidat:**
personne qui tente de se faire élire.
7. **Députée ou député:**
candidate élue ou candidat élu qui représente les électrices et les électeurs à l'Assemblée nationale.
8. **Première ou premier ministre:**
chef du parti qui a remporté les élections. (C'est la première ministre ou le premier ministre qui est à la tête du gouvernement du Québec.)
9. **Électrice ou électeur:**
personne qui a le droit de voter.
10. **Directrice générale ou directeur général des élections:**
personne qui veille au bon déroulement des élections et au respect de la Loi électorale.
11. **Scrutatrice ou scrutateur:**
personne responsable du bureau de vote et qui compte les bulletins de vote quand l'élection est terminée.
12. **Secrétaire:**
personne qui assiste la scrutatrice ou le scrutateur et qui a pour tâche de noter le nombre de votes accordés à chaque candidate ou candidat.
13. **Isoloir:**
lieu où l'on se retire pour voter de façon à préserver le secret du vote.
14. **Bulletin de vote:**
papier où sont inscrits les noms des candidates et des candidats et sur lequel l'électrice ou l'électeur indique son choix.

DÉMOCRATIE

LISTE ÉLECTORALE

CIRCONSCRIPTION

CAMPAGNE ÉLECTORALE

PARTI POLITIQUE

CANDIDATE

DÉPUTÉE



PREMIER MINISTRE

ÉLECTRICE

ISOLOIR

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS**

SCRUTATEUR

SECRÉTAIRE

BULLETTIN DE VOTE

Consigne à l'enseignante ou l'enseignant :

photocopier et découper sur les pointillés ; remettre un papier par élève.

a. Si j'étais un animal préhistorique à trois ailes et à cinq pattes...

b. Si je gagnais un million de dollars à la loterie...

c. Si je tombais d'une falaise haute de 468 mètres...

d. Si les friandises ne coûtaient pas un cent...

e. *S'il me poussait un nez au bout de chaque doigt...*



a. Si j'étais un animal préhistorique à trois ailes et à cinq pattes...

b. Si je gagnais un million de dollars à la loterie...

c. Si je tombais d'une falaise haute de 468 mètres...

d. Si les friandises ne coûtaient pas un cent...

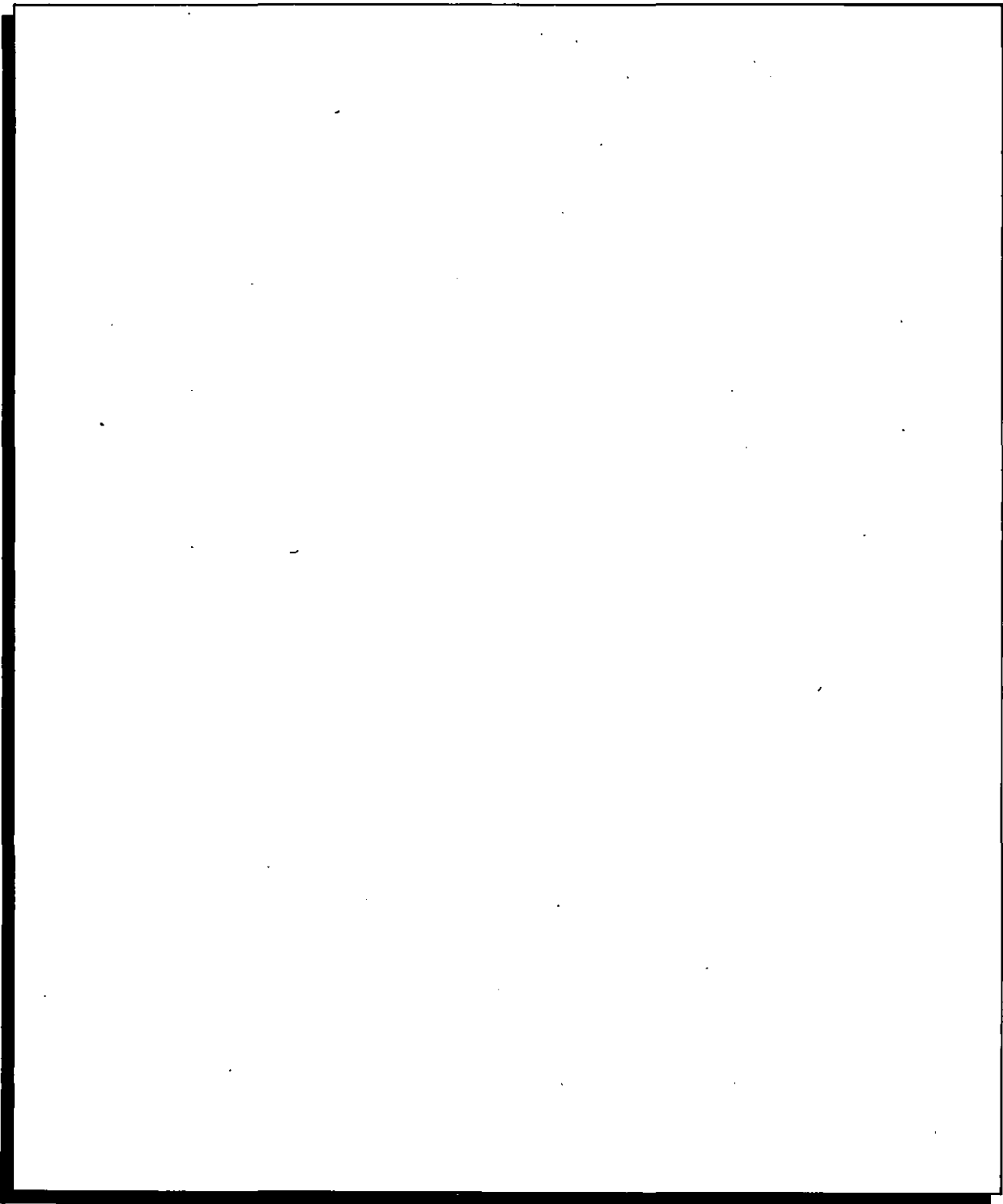
e. *S'il me poussait un nez au bout de chaque doigt...*

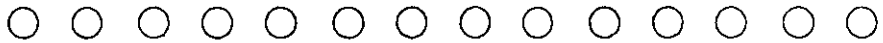
PORTRAIT D'UN DRÔLE D'AMI

Consigne: • tu as inventé un personnage;

écris son nom:.....

• dessine son portrait.





ACTIVITÉ 7 DES ÉLECTIONS ET DU RYTHME

MUSIQUE

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Partie I (percevoir)

Objectif terminal 2.1.1

reconnaître et utiliser certaines subtilités de nuances.

Objectif terminal 2.1.6

reconnaître et utiliser des structures rythmiques plus complexes.

Objectif terminal 2.1.9

répéter de mémoire des arrangements sonores plus complexes comprenant les divers paramètres musicaux connus.

Partie II (faire)

Objectif terminal 2.4.2

utiliser sa voix avec une plus grande subtilité de nuances dans les chants et les créations vocales.

Partie III (réagir)

Objectif terminal 2.7.1

faire des choix musicaux à partir de ce qu'il ressent.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Permettre à l'enfant d'expérimenter par des activités musicales divers événements survenant pendant une campagne électorale.

DÉROULEMENT

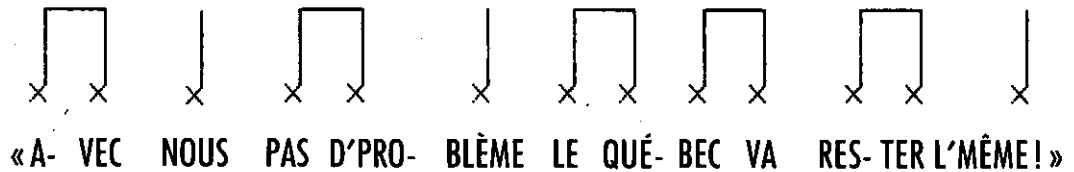
Durée totale: 75 minutes

En groupe (15 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant commence l'activité en disant aux élèves:



- « Imaginez-vous qu'on est en pleine campagne électorale. Les candidates et les candidats font tout pour se faire élire: des discours, du porte à porte... Mais ce n'est pas assez: il faut faire de la publicité! Aujourd'hui, nous allons donc travailler à l'élaboration de slogans publicitaires électoraux. En voici un exemple:



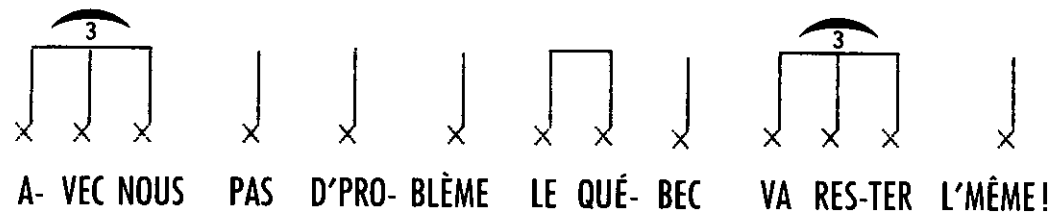
- La personne qui donne le cours écrit ces mots et cette phrase rythmique au tableau. Elle fait répéter ce slogan de diverses façons:
 - les enfants le disent et en frappent le rythme avec les mains;
 - les enfants le disent et en jouent le rythme aux instruments;
 - les enfants le disent en utilisant différentes nuances d'intensité;
 - les enfants le frappent avec les mains et le jouent aux instruments en utilisant différentes nuances d'intensité.

NOTE: Ici, il revient à la ou au spécialiste en musique d'utiliser les nuances d'intensité que les enfants connaissent. Selon le niveau de ses élèves, elle ou il a le choix entre très doux, doux, moyennement fort, fort, très fort, crescendo et decrescendo.

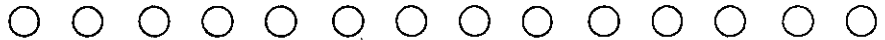
- L'enseignante ou l'enseignant révisé ensuite les diverses figures rythmiques avec les élèves. Selon leur niveau, elle ou il choisit entre:



Puis, elle ou il change le rythme du slogan en utilisant d'autres figures rythmiques, par exemple:



Les enfants répètent.



En équipes (40 minutes)

- Les élèves se regroupent en cinq équipes. Chaque équipe représente un parti ayant le nom d'un style de musique. L'enseignante ou l'enseignant attribue un nom de parti et un slogan à chacune des équipes.

Le parti BOOGIE WOOGIE : Le Québec en chansons, avec nous c'est pour de bon!

Le parti ROCK : Si tu veux du changement, on a la musique qui va d'l'avant!

Le parti REGGAE : Le Québec te tente? Vote pour nous si ça te chante!

Le parti BLUES : Pour un Québec qui sonne, prends le parti qui « résonne »!

Le parti JAZZ : Dou-bi-dou bi-dou-wop! donne-nous ton vote!

- La personne qui enseigne rappelle aux élèves que dans une élection, il y a une personne qui est chargée de veiller au bon déroulement des élections et au respect de la Loi électorale: c'est le directeur général des élections. Dans cette activité, ce rôle est joué par l'enseignante ou l'enseignant en musique. Elle ou il explique ensuite aux enfants que, comme dans une vraie campagne électorale, elles ou ils doivent suivre les règlements de la Loi électorale. Ici, il s'agira de deux consignes de la Loi électorale... musicale:

- utiliser deux subtilités de nuances différentes dans leur production;
- utiliser de trois à cinq combinaisons rythmiques différentes dans leur slogan.
(Le nombre de figures rythmiques utilisées varie en fonction du niveau des élèves.)

- Les élèves notent leur slogan sur la fiche 7.1 - Les slogans musicaux. Elles ou ils composent ensuite une phrase rythmique en relation avec le slogan. Elles ou ils frappent à quelques reprises le rythme inventé en nommant les figures rythmiques. Ensuite, les élèves remplacent les noms des figures rythmiques par les mots du slogan et s'accompagnent aux instruments en scandant le



slogan. Elles ou ils inscrivent sur la fiche les nuances d'intensité désirées. Les élèves répètent quelques fois leur slogan.

- La personne qui enseigne explique aux élèves que, comme le directeur général des élections dans une vraie élection, elle doit travailler à la préparation du vote qui aura lieu plus tard. Elle prépare donc des bulletins de vote pour tous les élèves à l'aide de la fiche 7.2 - Bulletins de vote et prévoit aussi une boîte de scrutin.

En groupe (20 minutes)

- Après quelques minutes de répétition, les partis (équipes) présentent leur slogan aux électrices et électeurs (groupe). Lorsque tous les partis ont terminé, les élèves votent pour le parti qui a le mieux respecté les deux consignes de la Loi électorale... musicale. Comme le vote est secret au Québec, elles ou ils ne votent pas à main levée, mais utilisent les bulletins préparés par l'enseignante ou l'enseignant. Chaque élève dépose ensuite son bulletin de vote dans la boîte de scrutin.
- La personne qui donne le cours nomme une scrutatrice ou un scrutateur, qui fait rapidement le décompte des votes, sous la surveillance d'une représentante ou d'un représentant de chaque parti (équipe). S'il y a égalité entre deux ou trois équipes, on les déclarera toutes élues.
- Une fois le résultat du vote connu, le parti élu rejoue son slogan et explique les figures rythmiques et les nuances d'intensité utilisées.
- Pour réaliser cette activité, la ou le spécialiste en musique peut se référer au *Guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire* qui se trouve en quatrième partie du présent document.

MATÉRIEL

- Fiche 7.1 - Les slogans musicaux
- Fiche 7.2 - Bulletins de vote
- Tableau et craie
- Instruments de percussion non mélodiques
- Crayons
- Boîte de scrutin

LES SLOGANS MUSICAUX

1. Composez une phrase rythmique pour accompagner le slogan de votre équipe.

2. Écrivez cette phrase rythmique au-dessus du texte. Un son correspond à une syllabe.

3. Frappez quelques fois ces rythmes en nommant les figures rythmiques.

4. Remplacez les noms des figures rythmiques par les mots de votre slogan.

5. Accompagnez-vous aux instruments en scandant le slogan.

6. Inscrivez les nuances d'intensité que vous voulez utiliser.

Le parti BOOGIE WOOGIE :

LE QUÉ-BEC EN CHAN-SONS, A-VEC NOUS C'EST POUR DE BON!

Le parti ROCK :

SI TU VEUX DU CHAN-GE-MENT, ON A LA MU-SIQUE QUI VA D'L'A-VANT!

Le parti REGGAE :

LE QUÉ-BEC TE TENTE? VOTE POUR NOUS SI ÇA TE CHANTE!

Le parti BLUES :

POUR UN QUÉ-BEC QUI SONNE, PRENDS LE PAR-TI QUI « RÉ-SONNE »!

Le parti JAZZ :

DOU BI DOU BI DOU WOP! DON-NE-NOUS TON VOTE!

BULLETINS DE VOTE

Consigne à l'enseignante ou à l'enseignant :
photocopier et découper pour avoir autant de bulletins qu'il y a d'élèves.

parti BOOGIE WOOGIE	<input type="radio"/>
parti ROCK	<input type="radio"/>
parti REGGAE	<input type="radio"/>
parti BLUES	<input type="radio"/>
parti JAZZ	<input type="radio"/>

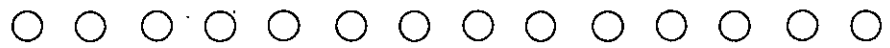
parti BOOGIE WOOGIE	<input type="radio"/>
parti ROCK	<input type="radio"/>
parti REGGAE	<input type="radio"/>
parti BLUES	<input type="radio"/>
parti JAZZ	<input type="radio"/>

parti BOOGIE WOOGIE	<input type="radio"/>
parti ROCK	<input type="radio"/>
parti REGGAE	<input type="radio"/>
parti BLUES	<input type="radio"/>
parti JAZZ	<input type="radio"/>

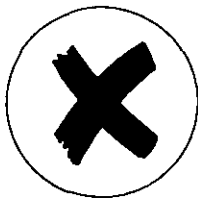
parti BOOGIE WOOGIE	<input type="radio"/>
parti ROCK	<input type="radio"/>
parti REGGAE	<input type="radio"/>
parti BLUES	<input type="radio"/>
parti JAZZ	<input type="radio"/>

**Les élections
à l'école
primaire**

QUATRIÈME PARTIE



**Guide pratique
pour tenir
une élection
à l'école
primaire**





11. GUIDE PRATIQUE POUR TENIR UNE ÉLECTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le présent guide est destiné aux enseignantes et aux enseignants qui désirent tenir une élection à l'école. Il constitue en quelque sorte l'aboutissement des trois premières parties de cet ouvrage. Le fait de tenir une élection à l'école vient couronner toute la démarche proposée dans le texte de présentation.

L'élection doit, de préférence, se tenir dans un contexte réel pour élire un conseil de classe ou un conseil d'école, mais elle pourrait aussi être fictive. Le présent guide peut également être utilisé pour la tenue d'un référendum à propos des sorties scolaires, par exemple, ou de tout autre sujet revêtant une certaine importance aux yeux des élèves.

Le déroulement de l'élection présenté ici convient pour une classe, mais la démarche peut être adaptée à plusieurs classes et même à l'école entière, pourvu que l'on prévoie pour chacune des classes participantes un bureau de vote, une liste électorale et le personnel électoral nécessaire.

Les pages qui suivent peuvent être reproduites et utilisées comme aide-mémoire par les enfants. Vous y trouverez la description sommaire du déroulement d'une élection, la liste des actrices et des acteurs et la description de leur rôle respectif, ainsi qu'une liste du matériel nécessaire à la tenue d'une élection. La terminologie employée est semblable à celle que l'on trouve dans la Loi électorale.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de renseignements du Directeur général des élections du Québec :

Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5
Téléphone: (418) 528-0422
1-800-461-0422



11.1 LE DÉROULEMENT D'UNE ÉLECTION

PREMIÈRE PHASE: LES PRÉPARATIFS

- Choix du thème pour l'élection
- Distribution et étude des rôles
- Préparation de la liste électorale
- Fabrication de la boîte de scrutin et de l'isoloir
- Préparation des bulletins de vote et de la directive aux électrices et aux électeurs

DEUXIÈME PHASE: LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

- Choix des candidates et des candidats
- Préparation et présentation des discours électoraux

TROISIÈME PHASE: LA JOURNÉE DU VOTE

- Organisation du bureau de vote
- Ouverture du bureau de vote
- Vote
- Dépouillement des bulletins de vote
- Annonce des résultats de l'élection

11.2 LA DESCRIPTION DES PHASES

11.2.1 PREMIÈRE PHASE

LES PRÉPARATIFS

Pour faciliter son travail de préparation des diverses étapes préalables à la tenue d'une élection, la personne responsable pourra utiliser la fiche G.1 - Planification de l'élection.

- Choix du thème pour l'élection

La personne qui désire tenir une élection à l'école précise les enjeux de celle-ci. Elle détermine l'ampleur de la démarche qu'elle veut entreprendre ainsi que le temps disponible pour réaliser ce projet.



- **Distribution et étude des rôles**

Dès que les enjeux sont clairement définis, la personne responsable distribue et explique les rôles que les actrices et les acteurs auront à jouer (voir les sections 11.3 - Les actrices et les acteurs, et 11.4 - La description des rôles).

- **Préparation de la liste électorale**

La personne responsable nomme une recenseuse ou un recenseur et lui fournit la liste des élèves de la classe aux fins de confection de la liste électorale.

- **Fabrication de la boîte de scrutin et de l'isoloir**

La boîte de scrutin et l'isoloir sont fabriqués d'après le modèle de la fiche G.2 - Un bureau de vote.

- **Préparation des bulletins de vote et de la directive aux électrices et aux électeurs**

La personne responsable de l'élection fait préparer la fiche G.3 - Directive aux électrices et aux électeurs ainsi que les bulletins de vote, selon le nombre d'électrices et d'électeurs, à l'aide de la fiche G.4 - Bulletins de vote.

11.2.2 DEUXIÈME PHASE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

- **Choix des candidates et des candidats**

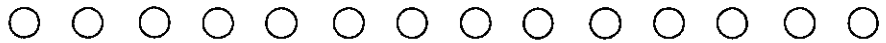
Les élèves se choisissent des candidates et des candidats qui peuvent, selon les besoins de l'élection, se regrouper en équipes pour former des partis.

La candidate ou le candidat planifie sa campagne électorale avec ses partisans et partisanes.

Dès le déclenchement des élections, les partisans et les partisanes peuvent faire de la publicité en faveur des candidates ou des candidats de leur choix.

- **Préparation et présentation des discours électoraux**

Pour amener les électrices et les électeurs à voter pour eux, les candidates et les candidats font un bref discours électoral.



11.2.3 TROISIÈME PHASE

LA JOURNÉE DU VOTE

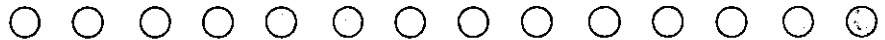
- **Organisation du bureau de vote**
Le bureau de vote est organisé selon le modèle de la fiche G.2 - Un bureau de vote.
- **Ouverture du bureau de vote**
Au moment choisi par la personne responsable de l'élection, le bureau est ouvert et les actrices et les acteurs se préparent à jouer leur rôle.
- **Vote**
La période de vote précisée au moment de la planification est allouée pour permettre à tous de voter. À tour de rôle, les élèves se présentent au bureau de vote.
- **Dépouillement des bulletins de vote**
La scrutatrice ou le scrutateur s'occupe du dépouillement des bulletins de vote en présence de la ou du secrétaire du bureau de vote.
- **Annonce des résultats de l'élection**
Les résultats sont annoncés officiellement par la directrice générale ou le directeur général des élections.

11.3 LES ACTRICES ET LES ACTEURS

L'enseignante ou l'enseignant doit prévoir la participation de quelques élèves qui tiendront différents rôles et seront les actrices et les acteurs du scrutin.

Directrice générale ou directeur général des élections:	l'enseignante ou l'enseignant
Recenseuse ou recenseur:	une ou un élève
Scrutatrice ou scrutateur:	une ou un élève
Secrétaire du bureau de vote:	une ou un élève
Candidates et candidats:	deux à quatre élèves
Électrices et électeurs:	toute la classe

Les élèves qui agiront comme recenseuse ou recenseur, scrutatrice ou scrutateur, secrétaire du bureau de vote, ne doivent pas faire preuve de partisanerie dans l'exercice de leurs fonctions.



11.4 LA DESCRIPTION DES RÔLES

La directrice générale ou le directeur général des élections :

- est responsable de l'organisation et de la tenue des élections;
- désigne les actrices et les acteurs et les prépare à jouer leur rôle;
- prépare ou fait préparer le matériel électoral;
- proclame les résultats officiels.

La recenseuse ou le recenseur :

- dresse une liste électorale par ordre alphabétique à partir de la liste d'élèves de la classe;
- affiche la liste électorale dans la classe;
- exerce son droit de vote.

La scrutatrice ou le scrutateur :

- vérifie si tous les éléments essentiels d'un bureau de vote sont en ordre (boîte de scrutin, bulletins de vote, liste électorale, isoloir, directive aux électrices et aux électeurs, crayon);
- s'assure que la boîte de scrutin est vide et la scelle;
- est la première personne à voter;
- remet un bulletin de vote à l'électrice ou à l'électeur;
- dirige l'électrice ou l'électeur vers l'isoloir et lui demande ensuite de déposer son bulletin de vote dans la boîte de scrutin;
- ferme le bureau de vote à l'heure prévue;
- compte les bulletins de vote devant la ou le secrétaire.



La ou le secrétaire du bureau de vote:

- aide à l'installation du bureau de vote;
- est la deuxième personne à voter;
- raye le nom des électrices et des électeurs sur la liste électorale au fur et à mesure qu'elles et qu'ils votent;
- note le nombre de bulletins accordés à chaque candidate ou candidat au fur et à mesure que la scrutatrice ou le scrutateur compte les bulletins.

La candidate ou le candidat:

- cherche à se faire élire par les électrices et les électeurs;
- planifie sa campagne électorale avec ses partisans et ses partisans;
- prépare son discours dans lequel elle ou il explique sa position ou ses projets par rapport à un sujet choisi;
- répond, au besoin, aux questions des électrices et des électeurs;
- encourage les électrices et les électeurs à voter pour elle ou pour lui;
- exerce son droit de vote;
- accepte les résultats du vote.

L'électrice ou l'électeur:

- s'assure que son nom est inscrit sur la liste électorale;
- écoute les candidates et les candidats;
- pose des questions aux candidates et aux candidats, au besoin;
- exerce son droit de vote;
- accepte les résultats du vote.



11.5 LE MATÉRIEL

Bureau de vote:	aménager le bureau de vote dans la classe avec une table pour le personnel électoral et une autre table pour l'isoloir (voir la fiche G.2)
Liste électorale:	se servir de la feuille de présence ou de la liste des élèves par ordre alphabétique
Boîte de scrutin:	utiliser une boîte de carton, fermée et scellée avec du ruban cache adhésif (voir la fiche G.2)
Isoloir:	coller des morceaux de carton l'un à l'autre de façon à former un écran permettant de garantir le secret du vote. Y déposer un crayon (voir la fiche G.2)
Directive aux électrices et aux électeurs:	afficher la directive dans l'isoloir, face à la personne qui vote (voir la fiche G.3)
Bulletins de vote:	inscrire le nom des candidates et des candidats sur les bulletins de vote (voir la fiche G.4).

PLANIFICATION DE L'ÉLECTION

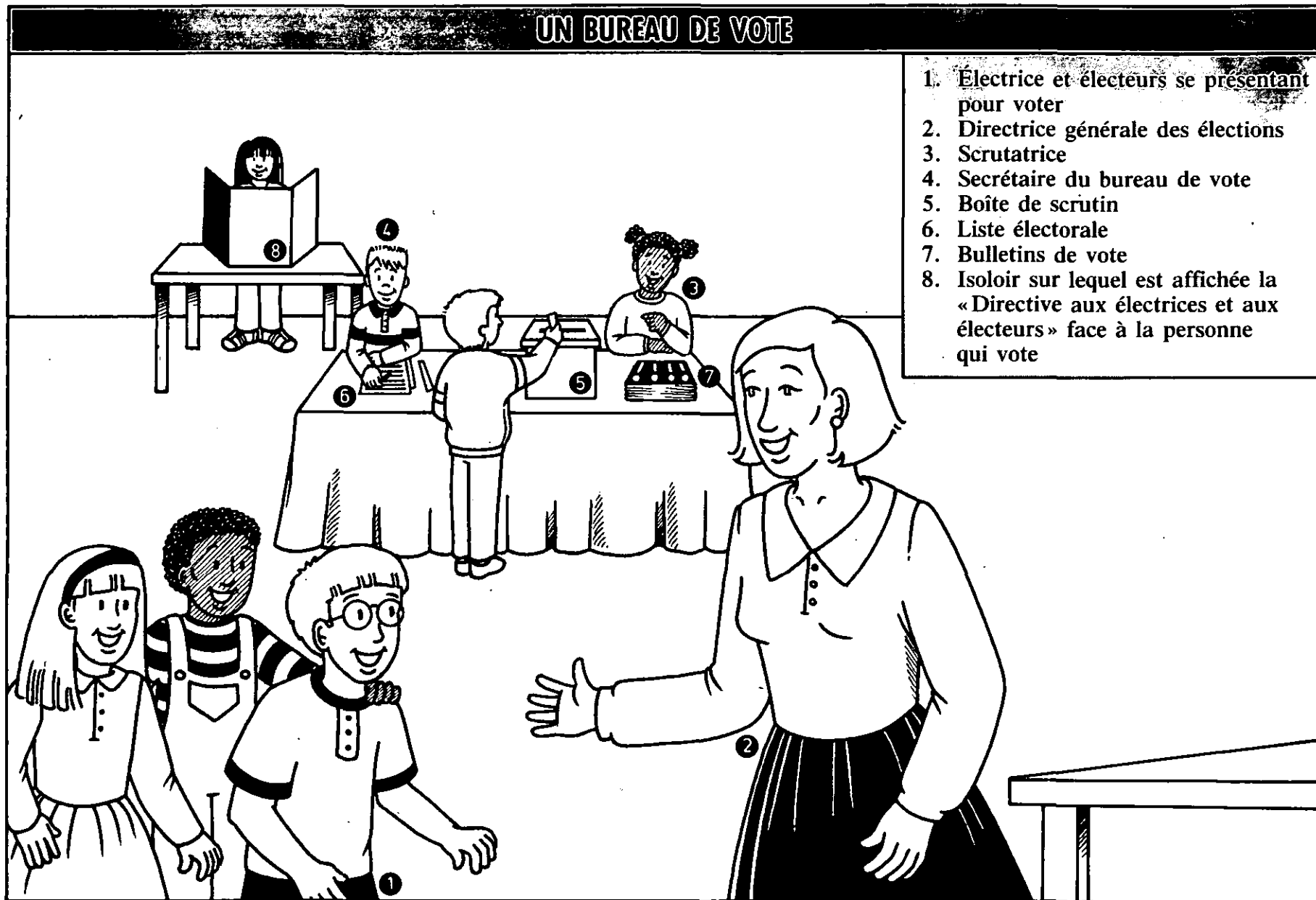
- Choix du thème pour l'élection
 - Durée totale de la démarche.....
 - préparation.....
 - période électorale
 - recensement
 - jour du vote heures

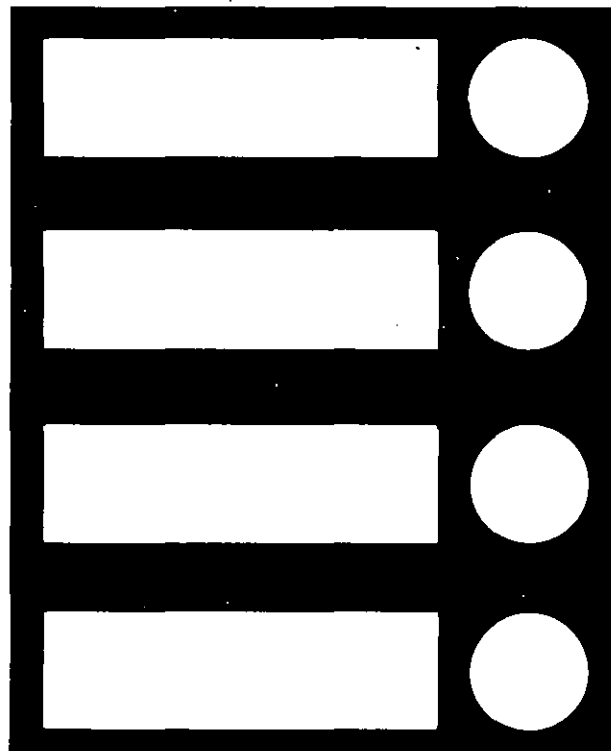
- Choix des actrices et des acteurs
 - directrice générale
ou directeur général
des élections.....
 - recenseuse ou recenseur
 - scrutatrice ou scrutateur
 - secrétaire du bureau de vote.....
 - candidates et candidats
 -

- Fabrication de la boîte de scrutin et de l'isoloir
 - responsable de la fabrication.....
 - moment de la fabrication.....

- Préparation des bulletins de vote et de la directive aux électrices et aux électeurs
 - responsable de la fabrication.....
 - moment de la fabrication.....

UN BUREAU DE VOTE



DIRECTIVE AUX ÉLECTRICES ET AUX ÉLECTEURS

**Marque ton bulletin de vote en utilisant
l'un des quatre signes suivants:**

+ × ✓ -

Fais une marque dans un seul cercle

Plie ton bulletin afin que ton vote reste secret

Photocopier et afficher dans l'isoloir

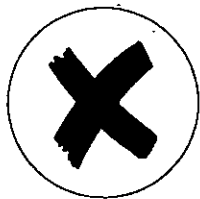
BULLETINS DE VOTE

<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>
<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>
<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>
<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>
<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>
<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>

**Écrire le nom des candidates et
des candidats**

Photocopier et découper

**Les élections
à l'école
primaire**



**Évaluation
du document**



Les élections à l'école primaire

ÉVALUATION DU DOCUMENT

Le directeur général des élections du Québec aimerait recevoir vos commentaires à propos de l'utilisation du présent document en classe ou à l'école. Vos suggestions pourront permettre d'enrichir cet outil pédagogique.

1. Quelle est votre opinion concernant le document dans son ensemble?

.....
.....

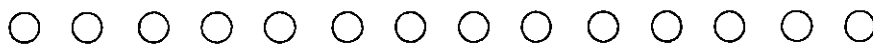
2. Les diverses parties du document vous semblent-elles faciles à utiliser?

.....
.....

3. Auriez-vous des suggestions pouvant améliorer le contenu du texte?

- Les élections au Québec:

.....
.....
.....



- **Les élections au Québec: comme un grand spectacle:**

.....

.....

.....

- **Les activités d'apprentissage:**

.....

.....

.....

- **Le guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire:**

.....

.....

.....

- 4. Le présent document pédagogique s'intègre-t-il bien aux programmes d'études de différentes matières scolaires?**

.....

.....

.....



5. Quelle information ou quel matériel supplémentaire aurait pu vous être utile?

.....
.....

6. Commentaires généraux:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse de retour:

**Le Directeur général des élections du Québec
Centre de renseignements
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5**

**Téléphone: (418) 528-0422
1-800-461-0422**





**Le Directeur général des élections
du Québec**



**Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation**



**Imprimé sur papier
contenant 50% de fibres recyclées**